



HAL
open science

Poissons et crustacés en haute Mésopotamie au début du IIe millénaire av. J.-C.

Brigitte Lion, Cécile Michel

► **To cite this version:**

Brigitte Lion, Cécile Michel. Poissons et crustacés en haute Mésopotamie au début du IIe millénaire av. J.-C.. Topoi Orient Occident. Supplément, 2000, 2, pp.71-116. halshs-00644191

HAL Id: halshs-00644191

<https://shs.hal.science/halshs-00644191>

Submitted on 23 Nov 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



ORIENT - OCCIDENT



ORIENT - OCCIDENT

POISSONS ET CRUSTACÉS EN HAUTE MÉSOPOTAMIE AU DÉBUT DU II^e MILLÉNAIRE AV. J.-C. ¹

Les attestations de poissons sont assez nombreuses dans les tablettes du début du II^e millénaire av. J.-C. trouvées sur des sites de Mésopotamie du Nord, tout spécialement Mari (Tell Hariri), Qaṭṭarâ (Tell Rimah) et Šubat-Enlil ou Šehna (Tell Leilan) ² (*fig. 1*). Dans ces régions très éloignées de la mer, la pêche, le transport et la consommation des poissons sont bien documentés, ainsi que l'utilisation de leur huile. Lorsque des espèces précises sont mentionnées, leur identification est parfois délicate. Les fouilles de Mari ont, en outre, révélé plusieurs représentations de poissons : peintures, sculptures, objets, qui trouvent un écho dans les textes évoquant des bijoux et éléments de parure pisciformes. Quelques tablettes de Mari et de Tell Leilan citent en outre des crustacés ³.

L'article qui suit se limite à cette documentation septentrionale et continentale. Les textes du sud mésopotamien ne sont utilisés que dans la mesure où ils peuvent éclairer les données des tablettes du nord, pour l'identification des espèces en particulier. Le pays de Sumer, avec son ouverture maritime sur le Golfe Arabo-Persique et ses très nombreux marais, obéit à des conditions écolo-

-
1. Nous remercions particulièrement F. Poplin, directeur de l'ESA 8045 « Archéozoologie et Histoire des sociétés », Laboratoire d'Anatomie comparée et P.Y. Noël, Laboratoire de Biologie des Invertébrés marins du Muséum national d'Histoire Naturelle, J. Desse, CRA/CNRS, et M. Tanret, Université de Gand, pour l'aide qu'ils nous ont apportée au cours de discussions et d'échanges de courrier, ainsi que M. Sauvage, qui a mis à notre disposition son fond de carte (*fig. 1*).
 2. Les données concernant Šubat-Enlil proviennent de la thèse inédite de VINCENTE 1991.
 3. Nous laissons de côté le problème des coquillages retrouvés à Mari ; cf. E. COQUEUGNIOT, « Un atelier spécialisé dans le palais de Mari », *MARI* 7 (1993), p. 205-250, spécialement p. 229-232 et 248-249.

giques particulières, propices à une faune bien différente de celle du nord et n'entrant pas dans le cadre de cette étude.

1. Les différentes espèces recensées

L'identification des espèces se heurte à plusieurs obstacles. D'une part, certains poissons qui semblent, pour les anciens habitants de la Mésopotamie, avoir relevé d'un même groupe, comme les *g i r*, semblent correspondre à des espèces que les zoologistes d'aujourd'hui classeraient dans des familles différentes. D'autre part, certains poissons portent des noms imagés, comme le *šahûm*, c'est-à-dire le « poisson-porc ». Or les langues modernes connaissent des images parfois similaires, mais qui ne s'appliquent pas du tout aux mêmes espèces ⁴. Enfin, de grandes difficultés subsistent, encore actuellement, pour identifier les variétés, chaque ichtyologiste proposant sa propre liste des poissons fréquentant les eaux du Tigre et de l'Euphrate ⁵. Les espèces présentes aujourd'hui dans ces fleuves peuvent aider à proposer des identifications, mais la faune y a évolué depuis l'Antiquité ; en effet, de nouveaux poissons y ont été introduits dans les années 1950 ; et depuis la fin des années 1970, de nouveaux et importants changements écologiques sont intervenus du fait des drainages, de l'irrigation et de la construction de barrages ⁶.

1.1. Mentions de poissons sans précisions sur l'espèce

1.1.1. *Le terme générique*

Le plus souvent, c'est le terme générique « poisson » qui apparaît, sans distinction d'espèce. Dans les textes de Qaṭṭarâ, il est noté par l'idéogramme *ku*₆ ⁷. Il en va de même dans ceux de Mari, où l'écriture *ku*₆ est presque

-
4. Le « poisson-porc » ou « poisson-cochon » correspond, selon les différents ichtyologistes, à diverses espèces. Pour L. GOZMÁNY, *Vocabularium Nominum Animalium Europae Septem Linguis Redactum*, Budapest (1979), n°1419, il s'agirait du *Balistes coroliensis* ou *capriscus* (anglais : pig-faced trigger fish); d'après le *Multilingual Illustrated Dictionary of Aquatic Animals and Plants*, Brussels-Luxembourg (1993), n° 694, il appartient à la famille des *hamulidae* (anglais : pork fish) ; d'après le *Multilingual Dictionary of Fish and Fish Products*, Cambridge (1995), il serait question de l'*Orthopristis chrysoptera* (anglais : pigfish, français : goret mule).
 5. BANISTER 1980, p. 96 : les deux listes de poissons établies par KHALAF 1961 et MAHDI 1961 recensent chacune une quarantaine d'espèces, mais seulement 27 sont communes à ces deux ouvrages ; les études ultérieures ont le plus souvent compilé ces deux listes ; en outre, un même poisson peut porter plusieurs noms différents. COAD 1991 établit une nouvelle liste des espèces fréquentant le bassin du Tigre et de l'Euphrate.
 6. KRUPP 1983 et 1998.
 7. *OBTR* 39 : 6, 10 ; 40 : 6, 9 ; 41 : 10 ; 42 : 20, 21.

toujours choisie⁸ ; cependant, il existe au moins une tablette, A.2897, où le scribe a préféré employer l'akkadien *nûnum*, avec une graphie syllabique : *nu-nu*⁹.

1.1.2. *g i r* = « poisson » dans OBTR 42

Dans un texte trouvé à Qaṭṭarâ, OBTR 42, l'auteur oppose les *g i r t u r t u r*, « tout-petits *g i r* » (l. 8 et 14) aux *ku₆ g a l*, « gros poissons » (l. 20 et 21), qu'il préfère. Il faut donc voir si *g i r* et *ku₆* sont ici utilisés comme équivalents, avec le sens de poisson en général, ou si *g i r* désigne une espèce particulière. Nous optons, avec M. Anbar¹⁰, pour la première solution, dans ce contexte précis, pour plusieurs raisons :

— le terme *g i r t u r t u r* des l. 14 et 21 est repris à la l. 22 sous la forme *t u r t u r*, sans aucune référence à une espèce précise de poissons.

— L'expéditeur de la lettre insiste ici sur la taille des poissons, non sur leur espèce.

— Lorsque le *g i r* désigne le poisson-*šahûm* (cf. ci-dessous § 1.2.), il s'agit d'un gros poisson, qui est compté, par dizaines au maximum, et non quantifié dans un système de mesures de capacité comme c'est le cas pour certaines espèces de petite taille. Cela ne convient donc pas ici, puisque la tablette évoque des *g i r* « très petits ».

1.2. L'espèce *g i r* (ou *šahûm*) à Qaṭṭarâ

Dans OBTR 130 en revanche, les poissons-*g i r* semblent correspondre à une espèce particulière, puisqu'ils sont suivis du terme générique *nûnum*, « poisson » (l. 7 et 12 : *g i r ʾnu-nu¹¹*, « les poissons-*g i r* »). Le *g i r*, dans les listes lexicales, correspond au *šahûm*¹¹. Le *g i r^{ku₆}* = *šahûm* a été identifié par A. Salonen au *Caranx sexfasciatus*¹². Le *Caranx* est un poisson marin de grande taille ; si cette identification est exacte, il a fallu le conserver pour l'apporter à Qaṭṭarâ, très loin de son lieu de pêche (cf. ci-dessous § 2.5.).

8. ARM 1 89 : 7, 8' ; 3 9 : 9 ; 9 251 : 1', 2', 3' ; 18 23 : 4 ; 18 67 : 4 // 18 68 : 4 ; 21 83 : 15', [18'] ; 21 87 : 1 ; 21 88 : 1 ; 21 89 : 1 ; 21 92 : 2, 3, 4 ; 22 269 : 6 ; 22 282 : 8 ; ARMT 23 245 : 7, 12, 15, 18 ; 26 197 : 2' ; 26 384 : 68' ; FM 2 n° 85 : 5, 10, 11 ; TH 87 110.

9. Cf. ARMT 26/1, p. 347, d) et n. 39 et DURAND 1990 : 121, n. 78 et 129, n. 107 : *nu-nu ša a-ga-am-mi-im, i-na ku-uš-šf-im ib-bu-'u₅*.

10. M. ANBAR, *BiOr* 35 (1978), 210b, propose que « *g i r* » soit équivalent de « *ku₆* » à la l. 8. Il en va de même l. 14.

11. MSL 8/2, p. 106, l 59.

12. SALONEN 1970, p. 179.

1.3. L'espèce *tappinum* à Mari

Une collation d'ARMT 24 279, liste de denrées alimentaires, permet de lire l. 5 : 30 *ta-fap-pi-l-nu*^{ku6}. Il s'agit là d'un nouveau poisson de la famille du *g i r*, comme l'indiquent les listes lexicales précédemment citées¹³. Pour B. Landsberger, le *g i r g í d - d a* = *tappinum* pourrait être identifié au *Platycephalus indicus*¹⁴, poisson marin que l'on trouve éventuellement dans les estuaires. Dans ce cas, il faut là encore considérer qu'il ne s'agit pas d'une espèce pêchée en haute Mésopotamie.

Néanmoins, certains poissons de la famille des *g i r* peuvent vivre en eau douce ; les listes lexicales mentionnent plusieurs types de *g i r* parmi lesquels on trouve des poissons de mer et de fleuve¹⁵.

1.4. L'anguille-*girítum* à Kahat

Une lettre retrouvée à Mari, envoyée par Išme-Dagan à son frère Yasmah-Addu, fait allusion à la présence de poissons-*girítum* à Kahat : « Il y a des *girítum* dans les fossés de Kahat. Qu'on en pêche et envoie-les moi »¹⁶. L'observation aérienne de la région de Kahat montre des traces de canaux où l'on devait capturer ces poissons-*girítum*¹⁷.

Le nom de ce poisson se retrouve dans l'araméen *giríta* et l'arabe *girrí*, *girrít*, *girrít*¹⁸. Il a été identifié par B. Landsberger comme étant la seule espèce d'anguille des deux fleuves (*MSL* 8/2, p. 88). S'il s'agit bien de *Silurus triostegus*¹⁹, il serait donc également représenté dans le Djaghdjagh (fig. 1).

13. *MSL* 8/2, p. 106, l. 63 : *g i r - g í d*^{ku6} = *tap-pi-in-nu*.

14. *MSL* 8/2, p. 142.

15. *MSL* 8/2, p. 106, l. 64 : *g i r - a - a b - b a*^{ku6} et l. 65 : *g i r - í d - d a*^{ku6}. SALONEN 1970, p. 179-183, partant de l'identification du *g i r* au *Caranx sexfaciatus*, poisson de mer exclusivement, considère que tous les poissons-*g i r* sont marins et que de ce fait l'appellation *g i r - í d - d a*^{ku6} ne correspond à rien de réel. Il nous semble cependant peu probable que les scribes aient enregistré dans leurs listes lexicales des espèces animales qui ne correspondraient à rien dans la réalité.

16. *ARM* 1 139 (= *LAPO* 16 n° 211) : 5-9: [k]_{u6} *gi-ri-tu, i-na hi-ri-tim ša ka-ha-at^{ki}, i-[ba]-aš-še-e, li-ba-ru-nim-ma, šu-bi-lam*.

17. Ces canaux sont invisibles au sol. Cf. P.E. PECORELLA, « The Italian Excavations at Tell Barri (Kahat) 1980-1985 », dans E. EICHLER, M. WÄFLER et D. WARBURTON, *Tell al-Hamīdiya* 2, Freiburg (1990), p. 49-50, et M.J. VAN LIERE, « Notice géographique sur le site de la ville de Kahat-Tell Barri », *AAS* 11/12 (1961-1962), p. 163-164.

18. SALONEN 1970, p. 185. Cf. aussi J.-M. DURAND, *LAPO* 16, p. 342.

19. F. KRUPP et W. SCHNEIDER, « Bestandserfassung der Rezente Fauna im Bereich des Nahr al-Ḥābūr » dans H. KÜHNE, *Die Rezente Umwelt von Tall Šēḫ-Ḥamad und Daten zur Umweltrekonstruktion der assyrischen Stadt Dūr Katlimu*, Berlin (1991), p. 69-95, plus spécialement p. 80. Ce *Silurus triostegus* est synonyme du *silurus*

1.5. *Arsuppum, abûtum, purâdum, kuppûm*

Un petit billet de quatre lignes, *ARM* 9 250, trouvé à Mari, énumère quatre espèces de poissons :

45 *ar-sû-u*[p]¹-*pu*^{ku6} 20

80 *a-ba-tum*^{ku6}

30 *pu-ra-du*^{ku6}

9 *ku-pu-û*^{ku6}

Il pourrait s'agir de denrées destinées à la table royale. Ces quatre espèces, comptées à l'unité, fréquentent vraisemblablement les eaux de l'Euphrate. Elles n'apparaissent à Mari que dans cette seule tablette, mais sont cependant toutes connues par d'autres textes :

— *abûtum*

L'*abûtum* (pluriel *abâtum*) est attesté par les listes lexicales, ainsi que par un document de la pratique, *TCL* 11 161, un texte paléo-babylonien de Larsa qui enregistre des quantités importantes de poissons. L'*abûtum* y est compté par soixantaines ²¹, toujours associé au *kamârum* et placé dans des paniers. Le même texte dénombre des *girrabakkum*, présents en grandes quantités, et des *erbum* mesurés en *gur* ²². L'équivalent sumérien du *girrabakkum*, *g i r - a - a b - b a*^{ku6}, montre qu'il s'agit de la branche maritime de l'espèce des *g i r* ; sa présence à Larsa, à quelques dizaines de kilomètres du tracé antique de la côte, ne pose pas de problème.

La tablette de Mari compte 80 poissons-*abûtum* ; cette espèce serait donc plus abondante que les trois autres mentionnées dans le même billet et peut-être relativement facile à pêcher et peu chère. À Larsa, le poisson-*abûtum* intervient en revanche en quantités moindres que le *girrabakkum*, et en quantités équivalentes ou inférieures à celles du poisson-*kamârum*. Au total le texte *TCL* 11 161 fait état de 592 poissons-*abûtum*, dont la destination nous est inconnue.

L'équivalent sumérien du poisson-*abûtum* est *u b i* ; selon les listes lexicales, il en existe une fois de plus des variétés maritimes et fluviales ²³. A. Salonen

glanis et constitue l'unique espèce d'anguille recensée dans le bassin du Tigre et de l'Euphrate : COAD 1991, p. 19.

20. La copie cunéiforme, *ARM* 9 250, p. 1, montre très clairement « 45 » ; il faut corriger la transcription d'*ARMT* 9 250, p. 1 qui notait « 15 ».
21. 5 šu - ši *a-ba-a-tum*^{ku6} (l. 2), 1 šu - ši *a-ba-a-tum*^{ku6} (l. 5, 6, 11), 112 *a-ba-a-tum* (l. 17).
22. 5 šu - ši *ka-mar*^{ku6} (l. 1), 4 šu - ši *ka-mar*^{ku6} (l. 4, 7, 10), [x+] 68 *ka-mar*^{ku6} (l. 18); 600 *gi-ir-ra-ba-ak-ku* (l. 13 et 15); 1 *gur er-bu-û*^{ku6} (l. 20 et 22).
23. *MSL* 8/2 p. 96 l. 11: *u b i*^{ku6} = *a-bu-tum* ; p. 101 l. 12 : *u b i - a - a b - b a*^{ku6} et l. 13 : *u b i - í d - d a*^{ku6}.

identifie l'*abûtum* d'eau douce au *Barbus xanthopterus*²⁴ et l'*abûtum* maritime au *Polydactylus tetradactylus*. La première espèce est bien attestée dans le bassin supérieur de l'Euphrate²⁵. Selon K.T. Khalaf²⁶, le *barbus xanthopterus* est un poisson pouvant atteindre un mètre de long ; les spécimens rapportés par E. Chantre depuis le Tigre et l'Euphrate mesuraient respectivement 45 et 73 cm²⁷.

— *arsuppum*

À l'époque paléo-babylonienne, l'*arsuppum* n'est attesté que dans ce texte — 45 poissons-*arsuppum* sont ici mentionnés — ; il est bien connu en revanche au premier millénaire. Généralement identifié à la carpe, il apparaît dans les listes lexicales sous le sumérogramme g u - u d²⁸. A. Salonen propose d'en faire le *Barbus sharpeyi*²⁹. Néanmoins, selon K.T. Khalaf, cette espèce n'existe pas dans les rivières du nord de l'Irak³⁰ ; elle n'a pas non plus été rapportée par E. Chantre lors de son voyage dans cette région³¹.

— *purâdum*

Le poisson-*purâdum* (s u h u r en sumérien)³² est identifié par A. Salonen au *Barbus esocinus*³³. C'est une carpe géante qui peut dépasser un mètre de long ; celle rapportée par E. Chantre mesurait 1,60 m. Elle vit dans la partie amont des fleuves³⁴, ce qui convient parfaitement à la situation de Mari sur l'Euphrate³⁵.

24. SALONEN 1970, p. 150-151.

25. SAUVAGE 1884, p. 5 ; BANISTER 1980, p. 103 ; COAD 1991, p. 15, n° 20.

26. KHALAF 1961, p. 31.

27. SAUVAGE 1884, p. 5.

28. *MSL* 8/2, p. 96, l. 9-10. Pour l'identification à la carpe, cf. *MSL* 8/2 84.

29. SALONEN 1970, p. 160-166 ; BANISTER 1980, p. 103 ; COAD 1991, p. 14 n° 18.

30. KHALAF 1961, p. 28.

31. Elle est en effet absente de SAUVAGE 1884.

32. *MSL* 8/2, p. 96, l. 3.

33. SALONEN 1970, p. 216-221.

34. KHALAF 1961, p. 32. Selon SANATI-MÜLLER 1989, ce poisson abonde aussi en Irak ; dans un texte d'Uruk (n° 50), il est pêché dans un canal, cf. p. 243.

35. Elle est mentionnée par les auteurs suivants : SAUVAGE 1884, p. 5 (sous la dénomination *Barbus euphrati*) ; BANISTER 1980, p. 103 ; COAD 1991, p. 14, n° 10.

Le *purâdum* est attesté à côté de l'*arsuppum* dans un texte magique ; tous deux sont des poissons à écailles ³⁶.

– *kuppûm*

Le poisson-*kuppûm*, uniquement présent dans ce billet à Mari, a souvent été identifié à l'anguille (sumérien : g ú - b í^{ku6}) ³⁷ car ce terme figure dans les listes lexicales classant les serpents ³⁸. Néanmoins, si l'on ne trouve en Mésopotamie qu'une seule espèce d'anguille qui serait le *girîtum*, cette équivalence fait problème (cf. ci-dessus § 1.4). B. Landsberger remet en cause cette identification ³⁹.

Dans la mesure où les trois autres poissons de ce billet sont des *Barbus*, il serait tentant d'y chercher un autre représentant de cette famille, la plus courante dans les eaux de l'Euphrate. Il reste difficile de proposer une identification précise ⁴⁰.

Les nombreux poissons de la famille des *Barbus* recensés par les ichtyologistes dans les fleuves de haute Mésopotamie, et la présence de certains d'entre eux dans ARM 9 259, permet de les rapprocher des représentations iconographiques retrouvées à Mari (cf. ci-dessous, 4.).

1.6. *Kamârum, erib tamtim, karšum?*

Les poissons *kamârum* et les *erib tamtim* proviennent probablement des mêmes endroits. En effet, ils sont très souvent attestés ensemble, non seulement dans plusieurs textes du sud babylonien, mais aussi à Tell Leilan : 135, 142, 143 et 144. À Mari, un texte inédit, A. 2661 ⁴¹, associe également ces animaux :

A.2661

« 1-4 Dis à Šarrum-kîma-ilîya : ainsi (parle) Šuhhida, ton frère. 5-6 Ici, ça va bien. Là-bas, pourvu que ça aille bien (aussi) !

36. KAR 298 R 28 : b a r s u h u r^{ku6} b a r g u - u d^{ku6}, « écailles de *purâdum*, écailles d'*arsuppum* ».

37. MSL 8/2, p. 96, l. 2.

38. Selon LANDSBERGER 1934, p. 63, CAD K 551b-552a et SALONEN 1970, p. 187, le *kuppûm* serait l'anguille.

39. MSL 8/2, p. 87.

40. BANISTER 1980, p. 105 : « *Barbus* presents many difficulties to systematists. The species are morphologically very variable, and it is this variability, whether it be predominantly genotypically or phenotypically controlled, that has led us to the depiction of many nominal species ».

41. Nous remercions J.-M. Durand pour nous avoir confié la publication de cette lettre ; voir l'édition et la copie de ce document en annexe.

8-13 Autre chose, scelle par ton sceau et envoie-moi des *kamârum*, *erib tâmtim* et *karšum* ».

Les correspondants de cette lettre ne sont pas attestés par ailleurs. Mais il existe dans les archives de Mari un personnage nommé Šarrum-kîma-ilî, impliqué dans la gestion de la viande et du poisson : il sert d'intermédiaire (gîr) dans une sortie de viande à Terqa (ARM 21 70 : 13), ainsi que dans une sortie de 180 poissons-*kamârum* pour le repas du roi et la troupe (ARM 21 90 : 5). Il existe également un personnage du même nom, contemporain de Zimrî-Lîm, qui intervient en tant qu'intendant (*abarrakum*, ARMT 18 55 ii 1). Il est aussi mentionné en ARM 21 101 : il y reçoit un vase d'aromates-*kanakurtum*, ce qui confirme que ses activités sont liées aux produits alimentaires.

Selon cette tablette, les magasins du roi de Mari conservent ces trois produits, qu'ils soient d'origine locale ou non. Les tablettes de Šubat-Enlil indiquent également plusieurs livraisons de *kamârum* et d'*erib tâmtim* aux personnes en charge de la table royale.

Dans le sud mésopotamien, ces deux espèces apparaissent également ensemble. Par exemple le texte de Larsa TCL 11 161⁴² mentionne de grandes quantités de poissons *kamârum* et *abâtum* rangés dans des paniers, ainsi que des gîr-a-b-ba^{ku6} et des *erbum*. Toujours dans le royaume de Larsa, SLB 1/2 65 recense différentes dépenses d'argent dont 1/6 de sicle destiné à l'achat de *kamârum* et d'*erbum*⁴³. À Ur, un g u r d'*erbum* et 300 *kamârum* sont chargés ensemble sur un bateau avec d'autres denrées alimentaires (UET 5 32)⁴⁴.

1.6.1. Le *kamârum*

Le poisson-*kamârum* apparaît à plusieurs reprises à Mari. Outre la lettre A.2661, il intervient dans les documents administratifs ARM 21 90 et ARM 24 279 où l'on en compte 29. ARMT 28 88 est une lettre de Haya-sumû, roi d'Ilân-surâ, en haute Mésopotamie, à Zimrî-Lîm, pour le remercier d'un envoi de *kamârum*. Le *kamârum* est donc disponible à Mari, mais pas à Ilân-surâ.

À Šubat-Enlil, hormis les textes où le poisson-*kamârum* intervient conjointement avec les *erib tâmtim*, il est mentionné seul dans les textes 133 et 140.

Ce poisson-*kamârum* a pour équivalent le sumérien g a - m a r . Néanmoins, dans les listes lexicales, il n'apparaît pas aux côtés des espèces de poisson mentionnées dans cet article, mais seulement en fin de liste⁴⁵.

42. Voir ci-dessus § 1.5 et n. 21 et 22.

43. SLB 1/2 65, p. 11 : i g i -6-g á l ka-ma-ru ú er-bu-ú, «1/6 (de sicle) pour *kamârum* et *erbum* » (avec légumes, boisson et plantes aromatiques).

44. UET 5 32, p. 9-14 : l g u r er-bi-i, 5 šu - ši ka-ma-ri, (...), i-na e-li-ip-pí-im, še-na-am-ma, ú at-ta-al-ka-am : « Charge sur un bateau l g u r d'*erbum*, 300 *kamârum* (...) et viens ».

45. MSL 8/2, p. 113, l. 95.

Le *kamârum* est souvent attesté dans les textes du sud babylonien en grandes quantités ⁴⁶. Par exemple les lettres *UET* 5 24 et 32 font état de 300 *kamârum* ⁴⁷. Mais il est aussi quantifié dans le système des mesures de poids. Ainsi, le texte *UET* 5 668 : 1 cite 15 g ú k a - m a r ^{ku6}, soit environ 450 kg. Il en va de même en haute Mésopotamie, car si, à Mari, il est compté à l'unité, à Tell Leilan, en revanche, il est soit compté (textes 133, 135, 142), soit mesuré au litre (texte 140). Il s'agit donc d'une espèce de petite taille.

Selon A. Salonen, le *kamârum* est un poisson d'eau douce qui apparaît dès l'époque présargonique ⁴⁸. Cependant, le texte HE 113 qui concerne le marché aux poissons de Larsa fait mention de deux qualités de *kamârum* (s a g et ú š), et ce document précise qu'il est question d'espèces maritimes ⁴⁹.

S. Sanati-Müller a trouvé, dans les textes du palais de Sîn-kašid à Uruk, plusieurs documents qui indiquent que deux variétés de poisson sont destinées à être « transformées en *kamârum* » (*ana kamârim epêšim*) ⁵⁰. Il ne s'agirait donc pas d'une espèce, mais d'une préparation spécifique de l'animal. S. Sanati-Müller suggère qu'il pourrait s'agir de poisson fumé ⁵¹, toutefois nous préférons y voir un poisson séché ⁵².

46. Voir les mentions conjointes de *kamârum* et *erib tâmti* ci-dessus. À Ur, leur prix est de 300 *kamârum* pour 1 sicle d'argent, *UET* 5 686 : 17 ; ils s'attrapent facilement. Dans ces textes le transport du poisson s'effectue par bateaux ou chariots.
47. K. BUTZ, « Fischabgabe und Feldabgabe in Fischen und Vögeln aus den Nanna-Tempel in Ur in altbabylonischen Zeit ? Ein Versuch », *AfO* 26 (1978-1979), p. 30-44, et plus particulièrement p. 38. *UET* 5 24 : 8 : 5 š u - š i ka-ma-ra-a-am.
48. SALONEN 1970, p. 175-176. Le poisson *kamârum* est également attesté dans la documentation paléo-assyrienne dans une liste de denrées diverses, K. HECKER, G. KRYSRAT et L. MATOUŠ, *Kappadokische Keilschrifttafeln aus den Sammlungen der Karlsuniversität Prag*, Prague (1998), n° 1740, 11 : 49 *kā-ma-ru*, ainsi que dans le texte inédit Kt 92/k 241, 6-7 : *hu-ur-šī-a-num ša, kā-ma-re-e*, communiqué par K.R. Veenhof.
49. Le texte HE 113 est publié par SCHEIL 1918. Voir également BOYER 1928, p. 33-36, J. KOHLER et A. UNGNAD, *Hammurabi's Gesetz*, VI, Leipzig (1923), texte n° 1950, p. 196-197, et P. KOSCHAKER, « Zur staatlichen Wirtschaftsverwaltung in altbabylonischer Zeit, ins besondere nach Urkunden aus Larsa », *ZA* 13 (1941-1942), p. 140-141.
50. SANATI-MÜLLER 1989, p. 239-241.
51. SANATI-MÜLLER 1989, p. 239, dans les textes 61 et 63, il est précisé, à propos du poisson-*kamârum* : *ša ú-ša-ab-bi-lu*. L'auteur pense qu'il s'agit d'un verbe *nabâlum* construit sur la même racine que *nablum*, « flamme », et en déduit qu'il est question de poisson fumé.
52. Le verbe *nabâlum* n'est pas attesté par les dictionnaires, et le sens de *nablum* est généralement destructeur alors qu'il s'agit plutôt ici de conserver du poisson. En revanche, le verbe *abâlum*, CAD A/1 29b-31b et *AHW* p. 3, a le sens de sécher et s'applique, par exemple, aux plantes. Il faudrait y voir une forme irrégulière (*ušabbilû* pour *ušâbilû*) du système III, *šûbulum*, « faire sécher ». Un autre terme

Si tel est le cas, cela explique d'autant mieux que les *kamârum* de Mari puissent être conservés longtemps et voyager sur de longues distances (cf. ci-dessous, § 2.5). Cette hypothèse rendrait aussi compte du fait que le *kamârum* est tantôt compté, tantôt pesé, tantôt mesuré en capacité, et qu'il soit présent aussi bien sur les rives du Golfe Arabo-Persique qu'en haute Mésopotamie.

1.6.2. L'erib tâmtim

L'erib désigne la plupart du temps le criquet, mais ce terme s'applique aussi à un animal aquatique possédant une carapace, comme par exemple la crevette⁵³.

L'unique attestation de l'*erib tâmtim* à Mari intervient dans la lettre A. 2661 mentionnée ci-dessus. À Qaṭṭarâ, la lettre *OBTR* 134 envoyée depuis Sippar désigne cette espèce par le terme sumérien bu ru₅ ab - [b a]. La liste *OBTR* 204 recense un panier d'*erib tâmtim* parmi d'autres denrées alimentaires. Toujours sous la forme *erib tâmtim*, cette espèce intervient à plusieurs reprises dans la documentation de Šubat-Enlil (références ci-dessus section 1.6.), et aussi dans le nord de l'Anatolie, à Ališar⁵⁴. Dans le sud babylonien, en revanche, ces animaux sont appelés *erbum* ou *erbum*^{ku6} (références ci-dessus section 1.6.). Par conséquent seuls les textes de haute Mésopotamie ou d'Asie Mineure, ainsi qu'*OBTR* 134 rédigé à Sippar, précisent le milieu naturel de l'animal, à savoir le *tâmtum*. Ce terme, dont l'équivalent sumérien est a-ab-ba, désigne non seulement la mer, mais également un lac ou une étendue d'eau douce. Deux hypothèses sont possibles. Soit l'*erib tâmtim* est une espèce de crevette vivant en eau douce comme l'écrevisse⁵⁵ ; actuellement, dans la région biogéographique qui nous intéresse, on trouve des crevettes et des crabes dulcicoles⁵⁶. Soit il

relatif à du poisson séché apparaît dans l'*Enuma eliš* IV 137 à propos de Tiâmat : *ih-pi-ši-ma ki-ma nu-un maš-te-e a-na ši-ni-šu*, « il la coupa en deux comme un poisson à sécher », et dans *KAR* 307 r. 2 qui commente ce passage. Ce terme, *maštûm*, n'est toutefois pas attesté à ce jour dans les documents de la pratique.

53. Cf. LION et MICHEL 1997, p. 707-724. Il existe des langues où l'on emploie le même mot pour sauterelle et langoustine, comme en espagnol *cigala*. En latin, *locusta* désigne la langouste ou la sauterelle. Sur les crevettes, voir également B. LION et C. MICHEL, « Les crevettes dans la documentation du Proche-Orient ancien », à paraître dans *JCS*.
54. *OIP* 27 6, lettre envoyée par Enna-Aššur à Nabi-Enlil, l. 5-6 : *a-lâ-ni er-bi tí-a-am-tí, ú qí-iš-tám šé-bi-lam*, « Envoie-moi des noix-*allânum*, des *erib tâmtim* et un cadeau ».
55. Les listes lexicales, *MSL* 8/2, p. 26, l. 233a et 234, font mention d'un bu ru₅ í d = *erib nâri*, littéralement « criquet de fleuve » ; mais il existe également un bu ru₅ í d - d a = *kulîlum*, « libellule », et il est par conséquent difficile de déterminer si le terme *erib nârim* renvoie aussi à la libellule ou plutôt à une crevette de fleuve.
56. Nous devons ce renseignement à P. Y. Noël.

s'agit d'une espèce maritime importée depuis le Golfe jusqu'en haute Mésopotamie, comme la crevette ; il faut alors imaginer qu'elle a reçu un traitement permettant sa conservation, comme le séchage.

Nous optons pour la seconde hypothèse parce que nos textes associent très fréquemment l'*erib tâmtim* au poisson-*kamârum*, poisson séché provenant du sud. La circulation d'*erib tâmtim* depuis Sippar jusqu'à Qaṭṭarâ va dans le même sens.

1.6.3. Le *karšum*?

Le troisième produit mentionné dans la lettre mariote A. 2661 est le *karšum*. Traditionnellement, le *karšum* est traduit par poireau : il est le plus souvent cité accompagné de l'idéogramme *sar* qui sert de déterminatif aux noms de plantes. Il apparaît à Mari en tant que tel dans des listes de condiments⁵⁷ et ses attestations à Qaṭṭarâ renvoient aussi probablement à la plante⁵⁸. Néanmoins, il existe une seconde occurrence à Mari où le *karšum* est associé au *kamârum* ; le texte ARM 24 279 : 2-4 mentionne 2 *sûtum* de *karšum* après une quantité équivalente de dattes et avant 29 poissons-*kamârum*. À Šubat-Enlil, le billet 143, tout comme la lettre de Mari, cite conjointement et dans le même ordre les poissons-*kamârum*, les *erib tâmtim* et le *karšum*. Comme à Mari, la plupart des autres billets de cette archive mentionnent le *karšum* parmi les condiments. Ce terme étant inconnu dans les listes lexicales recensant les poissons, nous préférons y voir le nom de la plante.

2. La pêche

2.1. Fleuves et rivières de haute Mésopotamie

À côté des espèces importées, d'autres, mentionnées dans les archives de haute Mésopotamie et de Syrie intérieure, sont pêchées dans les rivières et les fleuves de cette région.

Parmi les tablettes de Qaṭṭarâ, quatre lettres de Napsuna-Addu à Iltani, OBTR 39 à 42, ont pour objet principal des envois de poisson. Iltani est la sœur d'Aškur-Addu, roi de Karanâ à partir de ZL 10' et l'épouse du devin Aqba-

57. ARMT 23 368 et 371.

58. OBTR 122 : « À présent, envoie-lui 5 *qa* de *karšum*, car je t'ai envoyé 4 *qa* de noix-*allanum* de Kaniš par Ilī-bašī, ma servante ». Cf. K.R. VEENHOF, « Assyrian Commercial Activities in Old Babylonian Sippar. Some New Evidences », dans D. CHARPIN et F. JOANNÈS édés., *Marchands, Diplomates et Empereurs, études sur la civilisation mésopotamienne offertes à Paul Garelli*, Paris (1991), p. 293, et OBTR 204 : 11 : 1 du g *ša kâr-ši*, « une jarre de *karšum* », parmi diverses denrées alimentaires.

Hammu ; elle réside à Qaṭṭarâ⁵⁹. Napsuna-Addu, un haut fonctionnaire du royaume, reçoit du poisson envoyé par Iltani : « On m'a apporté les poissons que tu m'as envoyés » (*OBTR* 39 et 41) ; « Ton serviteur m'a apporté les poissons que tu m'as envoyés » (*OBTR* 40). Il semble les apprécier, car il en demande d'autres : « D'ici trois ou quatre jours, fais-moi porter encore plus de poissons qu'à présent ! » (*OBTR* 39) ; « Continue à me fournir toujours ces poissons ! » (*OBTR* 40). Tous ces poissons proviennent manifestement de Qaṭṭarâ, sur le wadi Tharthar.

Dans *OBTR* 42, Napsuna-Addu oppose deux sortes de poisson, les gros et les petits (cf. ci-dessus section 1.1.2.) :

« À propos de ce que tu m'as écrit : "Je t'ai envoyé les tout petits poissons qu'aime Aqba-hammu", de fait, ton époux Aqba-hammu a appris (à aimer) les tout petits poissons à Qaṭṭarâ et à Karanâ ; mais moi, depuis longtemps, à Šubat-Enlil, à Ekallatum, à Mari et à Babylone, j'aime les gros poissons. Puisqu'il n'y a pas de gros poissons, tu m'en as envoyés de tout petits. Qui va les manger ? ».

Quelques corrections à l'édition de ce texte ont été apportées par M. Anbar et J. Sasson⁶⁰. Ces deux auteurs soulignent le ton sarcastique de la lettre, Napsuna-Addu raillant les goûts culinaires provinciaux d'Aqba-Hammu : selon J. Sasson, cette opposition entre petits et gros poissons recouvre l'opposition entre petites cités-États, d'une importance politique moyenne (Qaṭṭarâ et Karanâ), et grandes capitales (Šubat-Enlil, Ekallâtum et Mari, les trois capitales du Royaume de haute Mésopotamie, et Babylone). B. Groneberg⁶¹ propose une lecture moins politique mais plus géographique du texte, et pense que l'opposition entre gros et petits poissons pourrait correspondre à l'importance des cours d'eau sur lesquels sont situés les villes. Ekallâtum est en effet située sur le Tigre, Mari et Babylone sur l'Euphrate, et Šubat-Enlil sur le wadi Djarah, un affluent du Habur qui appartient donc au système euphratique. Qaṭṭarâ, et probablement aussi Karanâ, sont en revanche situées sur des cours d'eaux moins importants, relevant du système du wadi Tharthar, dans lesquels la faune pourrait être légèrement différente.

La plupart des espèces énumérées dans les textes de Mari proviennent très vraisemblablement de l'Euphrate, dans les environs de la capitale. Toutefois, quelques lettres montrent que la pêche était pratiquée en d'autres endroits. La lettre *FM* 2 85, qui fait état d'une technique de pêche, émane d'Aham-nûta, le scheich-*sugâgum* de Dûr-Yahdun-Lîm, ville située sur un canal dérivant de l'Euphrate⁶². Des pêcheurs sont attestés à Mari, Tuttul et Šubat-Enlil (*ARM* 1 31=

59. D. CHARPIN et J.-M. DURAND, « Le nom antique de Tell Rimâh », *RA* 81 (1987), p. 141.

60. M. ANBAR, *BiOr* 35 (1987), p. 210b et 211a ; J. SASSON, *JAOS* 100 (1980), p. 456.

61. B. GRONEBERG, *ZA* 69 (1979), p. 267.

62. Dûr-Yahdun-Lîm est à deux jours de distance de Terqa et trois jours de Mari, sur la rive droite, à l'intérieur des terres, sur un canal. Cf. J.D. SAFREN, « The Location of

LPO 17, 656) : Tuttul représente ainsi la ville la plus en amont sur l'Euphrate, dans la documentation mariote, où la pêche est attestée ; la mention de Šubat-Enlil s'ajoute à celle contenue dans les textes de Tell Rimah, et aux textes de Tell Leilan même. Les anguilles-*girîtum* sont pêchées à Kahat, donc dans le wadi Djaghdjagh, affluent du Habur (*ARM* 1 139).

2.2. Lieux de pêche : canaux, *balîtum*, marais...

La pêche dans l'Euphrate et les rivières n'est cependant pas mentionnée de façon spécifique ; en revanche quelques textes de Mari offrent des informations sur d'autres zones de pêche.

2.2.1. Les canaux

L'espace géographique de Mari et de sa région est sillonné par un système complexe de canaux alimentés par les eaux de l'Euphrate et du Habur. Dans la cour 106 du palais de Mari, des fragments de peintures figurent les pieds d'un homme marchant au bord d'un fleuve, dans les eaux duquel nagent des poissons à écailles de petite taille (*fig. 2*)⁶³. Selon l'interprétation de Parrot, le large cours d'eau empli de poissons serait l'Euphrate, et les petits cours d'eau (sans poissons) qui en sont issus seraient les canaux qui quadrillent le paysage.

Ces canaux servent essentiellement à l'irrigation, mais peuvent être également utilisés pour la pêche. La lettre *ARMT* 26 107, envoyée par dame Zunâna à Dariš-libur, fait état d'un tel usage d'un canal depuis longtemps asséché⁶⁴ :

« Hâlf-Hadûn, le devin, en vue d'attraper des poissons, a ouvert (ce canal) vers son champ, en disant : "C'est le roi qui m'a dit de le faire". En réalité, ce champ, depuis longtemps, était fermé. Si tu es vraiment mon frère et que tu as de l'amitié pour moi, fais en sorte que mes serviteurs n'aient pas de motifs de plainte ».

Pêche et irrigation vont donc de pair ; l'ouverture d'un canal permet soit de récupérer les poissons au niveau de la vanne à l'aide d'un filet, soit de créer un réservoir d'eau dans lequel les poissons seront plus facilement capturés que dans la rivière.

2.2.2. Le *balîtum*

De même que les canaux, les bras morts de l'Euphrate constituent des réservoirs de pêche. Le terme *balîtum* désigne ces bras morts du fleuve transformés

Dûr-Yaḥḍun-Lim », *RA* 78 (1984), p. 123-141 et DURAND 1990, p. 109, 123 ; *MARI* 5, p. 161, ainsi qu'*ARMT* 26/1, p. 125/129.

63. PARROT 1958, p. 31-32, n° 26, 35. Pour la datation de ces peintures de l'époque de Yasmah-Addu, cf. PIERRE 1987, p. 573.

64. DURAND 1990, p. 140 n. 146 : « il s'agit en fait, semble-t-il, en ouvrant les rigoles d'alimentation du champ, de pouvoir se procurer des poissons ».

en petits lacs ⁶⁵. En effet, un *balîtum* est dessiné et désigné comme tel sur une tablette d'époque cassite où figure une carte indiquant la configuration d'un groupe de champs dans le voisinage de Nippur (fig. 3 et 4) ⁶⁶. Ce document rare montre le système d'irrigation mis en place à partir d'un bras du fleuve qui communique par un canal avec son *balîtum*. En tant que réservoir d'eau, le *balîtum* sert à préciser la localisation de champs, donnant par là-même un indice de la facilité avec laquelle on peut les irriguer ⁶⁷. Lors de crues importantes, ces réservoirs naturels gonflent et rejoignent les eaux de la rivière. Les poissons qu'ils contiennent risquent alors de s'échapper vers le fleuve. Kibri-Dagan, dans la lettre ARM 3 9 (= LAPO 17, 805), décrit une telle situation :

« Lorsque la crue du fleuve est revenue, le *balîtum* de Zurubbân s'est élevé et est devenu plus important qu'il n'est normal. Alors, j'ai peur pour les po[issons] : les poissons risquent de sortir du *balîtum* vers le fleuve. Il faut maintenant que viennent une centaine [de gens] pour faire aller les eaux (excédentaires) de cette retenue vers le fleuve ».

Le gouverneur de Terqa réclame au roi de la main d'œuvre afin d'éviter qu'un retour du fleuve dans son bras mort n'emporte ainsi tous les poissons. Les ouvriers sont probablement chargés de repousser l'eau du fleuve qui s'infiltre peu à peu dans le bras mort, peut-être en construisant une levée de terre en amont de celui-ci. Une autre lettre du même personnage, ARM 3 75, renvoie sans doute à la même affaire : il s'agit de réparer la brèche du *balîtum* de Zurubbân ⁶⁸ et de récupérer les poissons qui se sont échappés vers le fleuve.

« Mon seigneur s'était montré très désireux qu'on blo[que] la brèche du *balîtum* de Zurubbân. Le jour où je fais porter ma présente tablette chez mon seigneur, [je suis arrivé] à Zurubbân et j'ai inspecté la brèche [du *balîtum*]. [...] afin qu'au moyen d'un filet on fasse retourner [les poissons depuis le fle]uve. Puis [des pierres furent entass]ées afin que, [vu que] le fleuve [avait gro]ssi d'une ou deux coudées, je fasse faire [une consolida]tion par la troupe et [puisse blo]quer cette brèche [afin que les poissons ne s'échap]pent [pas] ».

Le *balîtum*, réservoir de poissons, est également attesté dans un texte inédit de Mari (A. 105), toujours dans la région de Zurrubân et associé au *miggum*.

65. J.-R. KUPPER, « L'irrigation à Mari », BSA 4 (1988), p. 93-103, plus spécialement p. 96 et J.-M. DURAND, LAPO 17, p. 515, 579 et 615.

66. J.J. FINKELSTEIN, « Mesopotamia », JNES 2 (1962), p. 73-92, la carte est publiée p. 80 et sa photographie pl. 10. Cette carte figure également dans W. VAN SOLDT, « Irrigation in Kassite Babylonia », BSA 4 (1988), p. 104.

67. ARMT 22 328, i 10, 41, iv 5. D'après ce même texte il existe « un chemin du *balîtum* », ii 20 et 31.

68. Pour la situation géographique de Zurubbân voir J.-M. DURAND, ARMT 26/1, p. 564, n. a (texte 261).

Selon J.-M. Durand, il s'agirait là de mares situées en contrebas du lit du fleuve ⁶⁹.

2.2.3. *Les marais*

La seule attestation de marécage, à ce jour inédite, a été citée par J.-M. Durand (A.2897) ⁷⁰ ; elle figure dans une lettre datant du règne de Yasmah-Addu, expédiée par le haut dignitaire Lâ'ûm, depuis Terqa :

« Un serviteur est arrivé de Zurubbân et il m'a dit : "Les poissons du marécage sont remontés du fait du froid". Il faut envoyer Lahasudi-El ⁷¹ ou un serviteur (quelconque) pour attraper ces poissons de peur que les particuliers ne les pêchent. Ces poissons conviennent tout à fait à la nourriture du roi ».

Les poissons se déplacent en effet en fonction du niveau des eaux et de leur température ; ainsi, lorsqu'il fait très chaud, ils remontent les cours des fleuves ou descendent en profondeur dans les lacs et les marais. Le mouvement inverse s'observe lorsque la température baisse ⁷².

Une fois de plus, c'est dans la région de Zurubbân que l'on trouve des réservoirs naturels à poissons d'eau douce, et il est possible que le terme *agammum* recouvre en partie le mot *balîtum*.

2.3. Les pêcheurs

Les pêcheurs, *bâ'irum*, interviennent dans les textes de Mari et Qaṭṭarâ, mais rarement en relation directe avec la pêche ⁷³. En revanche, leurs activités sur le fleuve sont mentionnées, leurs embarcations servant à divers usages ⁷⁴. Un haut fonctionnaire de Mari conseille ainsi au roi de faire réquisitionner par le surveillant des pêcheurs une vingtaine de barques afin de transporter la récolte d'orge avant les pluies ; ces bateaux appartiennent soit au palais, soit encore à

69. Cette lettre de Šidqi-epuh est citée et commentée par DURAND 1990, p. 121, n. 78, et *LAPO* 17, p. 515 : « Relativement aux trous d'eau et aux laisses (*migge u baliatim*) qui (sont préparés) pour les poissons ».

70. Cf. ci-dessus, n. 9.

71. Lahsudi-El fait partie des serviteurs royaux qui prêtent serment au mois vi de ZL 1', cf. J.-M. DURAND, « Précurseurs syriens aux protocoles néo-assyriens », dans D. CHARPIN et F. JOANNÈS (éds), *Marchands, Diplomates et Empereurs, études sur la civilisation mésopotamienne offertes à Paul Garelli*, Paris (1991), p. 40, M. 6780.

72. BANISTER 1980, p. 99.

73. Voir par exemple *ARM* 1 31 (= *LAPO* 17, n° 656) ; 1 180 iii' 7' et iv' 21' ; 5 74 (= *LAPO* 17, n° 657) ; 24 6 ii 5 ; 24 248, 2-3 ; *OBTR* 188.

74. Par exemple M. 8459 publié par P. VILLARD, « Documents pour l'Histoire du Royaume de haute Mésopotamie III », *MARI* 6 (1990), p. 560-562 (= *LAPO* 16, n° 213).

des particuliers ⁷⁵. Par ailleurs, il est parfois fait appel au pêcheur pour ses qualités de pilote. L'un d'eux doit venir depuis Mari diriger des troncs flottants qui descendent le cours de l'Euphrate à partir de Karkémiš : « J'ai fait parvenir 200 troncs d'arbres (en) planches au quai de Karkémiš. Avant que je n'arrive, 60 hommes doivent monter vers Imâr et faire route. Et il faut que monte vers moi avec la troupe un batelier ou bien quelqu'un parmi les pêcheurs qui connaisse l'art du pilotage » ⁷⁶. Dans ce dernier cas, le pêcheur se distingue du batelier.

Dans la salle 132 du palais de Mari, identifiée comme étant le temple d'Ištar palatine, le mur occidental était couvert de peintures représentant des scènes religieuses. Elles s'élevaient sur cinq registres superposés et dateraient de l'époque d'Ur III ⁷⁷. Du registre du bas ne subsistent que deux petits personnages, des pêcheurs portant un gros poisson (fig. 5) ⁷⁸, peut-être une carpe géante, *purâdum* (cf. ci-dessus § 1.5.). Une représentation de pêcheur portant un poisson, dans une attitude semblable, est connue par un relief de Khafadjé, dans la première moitié du troisième millénaire av. J.-C. (fig. 6) ⁷⁹.

2.4. Les techniques de pêche

Différentes techniques sont mises en œuvre dans la documentation mariote pour attraper des poissons. L'une des méthodes qui paraît attestée pour en recueillir une certaine quantité consistait, lors de l'ouverture d'un canal d'irrigation, à bloquer les poissons au niveau de la vanne, sans doute au moyen d'un filet (ARMT 26 107) ⁸⁰. Le filet-*šaparrum* est attesté à Mari dans la lettre ARM 3 75 envoyée par Kibrî-Dagan au roi : « [...] afin qu'au moyen d'un filet on fasse retourner [les poissons depuis le fle]uve » (cf. ci-dessus § 2.2.2.). Dans le cas présent, il s'agit d'étendre un filet au niveau de la brèche d'un réservoir naturel d'eau afin d'empêcher les poissons de rejoindre le fleuve ⁸¹.

75. ARMT 26/1 58.

76. J.-M. DURAND, « La cité-Etat d'Imâr à l'époque des rois de Mari », *MARI* 6 (1990), texte A. 2407, p. 68 et n. 164.

77. Les peintures de cette salle sont publiées par PARROT 1958, p. 70-82. Pour leur datation, cf. PIERRE 1987, p. 560-561 et 573.

78. PARROT 1958, p. 81-82, pl. XIX et pl. E.

79. H. FRANKFORT, *Sculptures from the Second Millenium B.C. from Tell Asmar and Khafâdjah*, OIP 44, Chicago (1939), pl. 109, n° 193. L'auteur propose d'identifier le poisson au saumon du Tigre. Ce relief provient du temple ovale.

80. Pour cette anecdote, cf. DURAND 1990, p. 140 et n. 145.

81. DURAND 1990, p. 121 : « Il est possible qu'il soit question, à la fin du document, de retenir les poissons par le moyen d'un filet qui les empêchera de s'échapper ». Sur les filets utilisés pour la pêche, cf. W. HEIMPEL et E.V.D. OSTEN-SACKEN, « Netz », *RPA* 9 (1999), p. 235-242.

C'est sans doute dans le même esprit qu'Asqudum réclame à Mukannišum des « nasses » fabriquées en roseaux (*šalzatum*)⁸². En effet, ayant entrepris des travaux de construction d'un barrage (*samâkum*)⁸³, il a besoin de bloquer ou récupérer les poissons qui risqueraient de s'échapper : « Voici que je t'ai fait porter ma nasse à poissons pour le travail du barrage. Fais faire une vingtaine de nasses en roseaux identiques à celle-ci, toute la nuit jusqu'au matin, et fais-les moi vite porter ».

Les nasses peuvent également être confectionnées en baguettes de bois comme en témoigne la lettre d'Aham-nûta, le scheich-*sugâgum* de Dûr-Yahdun-Lîm sous Zimrî-Lîm (*FM* II 85), qui signale au roi : « Les pêcheurs ont attaché des baguettes de bois, mais les eaux sont (trop) abondantes et il n'y a pas de poissons ».

Nous n'avons pas trouvé de mention de pêche à la main ou à la ligne. Mais il est clair que cette technique devait être fréquemment utilisée pour capturer quelques unités. Au I^{er} millénaire, plusieurs reliefs néo-assyriens de Kalhu et de Ninive montrent des pêcheurs en train d'attraper des poissons avec une ligne, dans des fleuves ou dans un bassin d'eau douce (*fig. 7 à 9*)⁸⁴.

2.5. Le transport

La lettre d'Aham-nûta montre que le poisson était parfois transporté vivant sur une distance relativement grande, ici environ trois jours de marche entre Dûr-Yahdun-Lîm et Mari : « Mon Seigneur m'a écrit à propos de poissons vivants (...) À présent, tous les poissons qu'on pêchera, je les ferai porter chez mon Seigneur ».

Ce poisson devait être placé dans un récipient rempli d'eau, afin de le conserver vivant jusqu'aux cuisines du palais. Grâce aux techniques de conser-

82. *ARM* 18 23 = *LAPO* 16 n° 218. Le sens de ce terme a été donné par J.-M. Durand et convient tout à fait à ce contexte.

83. Notre interprétation diverge ici de celle de J.-M. DURAND, *LAPO* 16, p. 352 qui lit ici après collation *sa-am-ma*-tim* et propose de y voir une loutre appartenant au zoo royal. La *sammatum* est un hapax qui n'apparaît que dans la série *Šumma âlu*, comme une espèce de mangouste. Nous préférons conserver l'ancienne lecture : *sa-am-ku¹-tim* que le *CAD* S p. 118a traduisait « damming work », à rapprocher du verbe *samâkum* = « construire un barrage », attesté en paléo-babylonien. Ce texte s'ajoute alors au dossier étudié ci-dessus, concernant les réparations des *balîtum*.

84. A.H. LAYARD, *The Monuments of Nineveh*, I, Londres (1853), pl. 39b : pêche à la ligne dans une rivière, au pied d'un château ; palais nord-ouest de Kalhu, n° 2, mur F. A.H. LAYARD, *The Monuments of Nineveh*, II, Londres (1853), pl. 12, Ninive, cour VI, mur nord, n° 53 : sur le Tigre, deux hommes à califourchon sur des outres pêchent à la ligne. A. PATERSON, *Assyrian Sculptures. Palace of Sinacherib*, The Hague (1915), reliefs de Ninive, pl. 49, pièce XXII et pl. 80, pièce XLV : un pêcheur, portant un panier de poissons sur le dos, en prend d'autres à la ligne, dans un bassin alimenté par une rivière ou un canal ; le décor indique une région montagnaise.

vation telles que le séchage, l'acheminement des poissons morts jusqu'à leur lieu de consommation, même lointain, posait moins de problèmes : Zimrî-Lîm expédie ainsi des poissons-*kamârum* depuis Mari jusqu'à Ilân-šûra, soit à plus de 250 kilomètres de sa capitale. En outre, Hâya-sumû les a visiblement consommés en plusieurs fois, ce qui suppose que le poisson a dû être gardé un certain temps après son arrivée aux cuisines du palais.

La circulation de poisson est attestée à l'intérieur même du royaume de Mari, mais on ne sait pas vers quels lieux ni à quelle distance (A. 2661). À Tell Rimah, les poissons sont expédiés depuis Qaṭṭarâ chez Napsuna-Addu, qui réside peut-être à Šarbat⁸⁵ (*OBTR* 39, 40, 41 et 42). On envoyait sans doute ces poissons conservés dans de la saumure, comme c'est le cas dans la lettre à Iltani *OBTR* 130, en provenance d'Andarig⁸⁶ : « Depuis longtemps, tes poissons-*šahûm* attendent à Qaṭṭarâ dans de la saumure ; à présent, pourquoi n'envoies-tu pas les poissons-*šahûm* ? »⁸⁷.

Les crevettes, quant à elles, sont envoyées depuis des localités éloignées, comme Sippar, ainsi que le montre la lettre *OBTR* 134 adressée par une *nadîtum* de Šamaš à Iltani : « À présent, je viens de t'envoyer, en présent honorifique, [x+]5 mines de laine de première qualité pour ta perruque⁸⁸ et un panier de crevettes ». Elles sont probablement séchées (cf. ci-dessus, § 1.6.2.).

3. L'utilisation du poisson

3.1. La consommation

L'absence d'études sur la microfaune des sites de haute Mésopotamie rend difficile l'analyse précise des espèces consommées par les rois et leurs sujets. À Mari, les seuls restes de poissons retrouvés et analysés se réduisent à deux vertèbres de poisson d'espèce indéterminée⁸⁹. Seule la documentation écrite offre des indications sur la consommation de poisson, le plus souvent royale.

85. Selon *OBTR* 74. On ignore toutefois s'il se trouve en permanence dans cette ville, dont la localisation demeure inconnue.

86. L'auteur de la lettre, Amur-ša-Šamaš, se trouve à Andarig d'après *OBTR* 100.

87. La conservation du poisson est aussi attestée de façon indirecte dans les textes du sud mésopotamien, à la fin du III^e millénaire av. J.-C. Des poissons dits a - a b - b a, « de mer », sont mentionnés en grandes quantités dans des textes de Girsu et d'Umma, à une centaine de km du littoral antique du Golfe Arabo-Persique ; cela fait penser que le sel de mer pouvait être utilisé pour les conserver : ENGLUND 1990, p. 212. Sur les différentes techniques de conservation du poisson, cf. J. BOTTÉRO, « Konservierung », *RPA* 6 (1980-1983), p. 191-197.

88. J.-M. DURAND, *NABU* 1991/52.

89. PARROT 1959, p. 260. En revanche des analyses précises ont été faites sur les données de sites du Moyen-Euphrate et du Bas-Euphrate : la plupart des restes proviennent de poissons de la famille des Cyprinidés du genre *Barbus*. Cf., par ex.,

3.1.1. *Les repas du roi*

Il existe peu de mentions de viande et de poisson dans les repas du roi de Mari ; les services fournissant ces produits étaient distincts de ceux où l'on conservait le reste des denrées, essentiellement végétales : céréales, fruits et légumes secs. En général, les responsables pour la viande et le poisson étaient les mêmes personnes, appartenant sans doute à un service unique. Plusieurs textes mentionnant des livraisons de poissons font explicitement allusion à leur destination, à savoir la table du roi :

— ARM 21 89 : « 26 poissons pour le repas du roi, intermédiaire Igmil-Sîn ».

— ARM 9 251 : « J'ai reçu 40 poissons [...]. J'ai reçu 60 poissons (et) 23 oiseaux d'Erib-Sîn, 33 poissons (et) [x] oiseaux de Habdu-Kubi (...). [Pour] le repas du soir (du roi) ».

— ARM 21 90 : « 180 poissons-*kamârum* pour le repas du roi et de la troupe. Intermédiaire : Šarrum-kima-ilî »⁹⁰.

Il faut ajouter le texte ARM 21 92 qui compte uniquement des oiseaux et des poissons, respectivement 51 et 248 unités, partagés entre deux personnages : Erib-Sîn et Habdu-Kubi. Ces hommes sont responsables des services d'où proviennent les oiseaux et les poissons destinés à la table royale (ARM 9 251). Selon ARM 21 61, 4-5 et 77, 3-4 Erib-Sîn dirige un service où s'effectuent des transactions de viandes. On le retrouve dans des fonctions similaires en ARM 21 70 et 75. Il est en outre désigné comme cuisinier (m u h a l d i m)⁹¹. Habdu-Kubi reçoit une gazelle dans le texte ARM 21 73.

Certains fonctionnaires du royaume de Mari jugent que les poissons des réservoirs *balîtum* sont dignes de figurer à la table de leur souverain. Tel est le cas du haut dignitaire Lâûm, sous le règne de Yasmah-Addu ; il écrit depuis Terqa⁹² : « Ces poissons conviennent tout à fait à la nourriture du roi ».

Les poissons du royaume de Yasmah-Addu ont sans doute acquis une certaine réputation, puisque celui-ci charge son cuisinier d'en apporter à son père, Samsi-Addu (ARM 1 89) :

J. DESSE, « Les faunes », dans C. KEPINSKI-LECOMTE (éd.), *Haradum I*, Paris (1992), p. 52 ; N. DESSE-BERSET, « Les poissons », dans H. GASCHÉ (éd.), *Tell ed-Dêr 1985-1987. Les vestiges méso-babyloniens*, NAPR 6 (1991), p. 84-85 ; A. VON DEN DRIESCH, « Fischknochen », dans *Isin-Išân Bahriyat II*, Munich (1981), p. 157-167.

90. Dans ARMT 21 p. 100, n. 3, J.-M. Durand hésite sur la lecture du nombre, 3 ou 3x60, car dans le sud mésopotamien les textes citent de très grandes quantités de poissons-*kamârum*. Nous optons pour la seconde solution, étant donné qu'il s'agit ici du repas du roi et de la troupe, ce qui suppose une quantité importante de denrées.

91. ARMT 23 235 iii 38. Sur ce personnage, cf. ARMT 26/1, p. 235.

92. A.2897, cf. ci-dessus, n. 9 et § 2.2.3.

« La servante de Rišat-Matum s'est enfuie. Cette servante, c'est ton cuisinier qui m'a apporté les poissons, qui l'a subornée. (...) Envoie-moi ton cuisinier qui m'a apporté les poissons, afin qu'ici je puisse lui faire rendre compte ».

À Šubat-Enlil, une série de courts billets mentionne essentiellement le poisson et les crevettes. Dans un cas au moins (n° 135), leur destination est indiquée : « 3 poissons-*kamârum*, 5 sicles de crevettes ; reçu par Sîn-rabi, le *lurakkûm* ; repas du roi ».

3.1.2. *Les rations alimentaires*

Les poissons apparaissent également parmi les rations alimentaires distribuées à différents individus à Mari. Dans le texte *ARMT* 23 245, des artisans sont rémunérés en rations de pain, de bière et de viande ou de poisson ; six personnes reçoivent chacune un quartier de mouton, quatre autres chacune un poisson, mais pas de viande.

3.1.3. *Le poisson, un mets de choix*

Servi à la table royale, le poisson intervient aussi parmi les cadeaux échangés entre souverains ou offerts aux ambassadeurs.

À l'époque de Zimrî-Lîm, un envoi de poissons-*kamârum* à la cour d'Ilân-šurâ a particulièrement réjoui son destinataire, le roi Hâya-sûmû : « On m'a apporté les poissons-*kamârum* que tu m'avais envoyés. J'en ai mangé : ils me plaisent beaucoup. Aussi maintenant, régulièrement, je mange sans cesse les poissons-*kamârum* que tu m'as envoyés » (*ARMT* 28 88). J.-R. Kupper, éditeur du texte, propose de mettre en rapport cette lettre avec le billet *ARM* 21 88, qui enregistre « 68 poissons, pour Haya-sûmû, qui ont été donnés dans Ilân-šûrâ », le 18-iv-ZL 12'.

Mets délicat en haute Mésopotamie, le poisson l'est également dans le sud, à Babylone où certains étrangers sont reçus avec des plats de poissons. Lorsque des ambassadeurs rendent visite à une cour étrangère, ils peuvent mesurer à l'accueil de leur hôte la nature des relations diplomatiques entretenues entre les deux États. Généralement nourris et vêtus, ils repartent le plus souvent avec quelques présents de choix. Išme-Dagan se plaint de ne pas avoir été traité selon son rang à la cour de Babylone, comparant son sort à celui des simples messagers de Zimrî-Lîm, mieux reçus que lui ⁹³ :

« Lorsque je suis allé à Babylone, lard, poissons, oiseaux et pistaches ont été constamment offerts aux messagers de Zimrî-Lîm, alors que moi, on ne s'est pas soucié de moi ! ».

93. *ARMT* 26/2 384 : 67'-69'.

On voit ainsi les poissons et les oiseaux figurer au menu des ambassadeurs que Hammu-rabi veut honorer. Néanmoins, on ignore comment ils étaient préparés et accommodés : aucune recette de poisson n'a été retrouvée ⁹⁴.

3.2. Les sous-produits du poisson

3.2.1. Les préparations du *lurakkûm*

Les livraisons de poisson, aussi bien à Mari qu'à Šubat-Enlil, s'effectuent parfois auprès de cuisiniers spécialisés dans certaines préparations, les *lurakkûm*, qui dépendent des cuisines royales.

À Mari, ARMT 21 87 compte « 90 poissons reçus par Ahum-El qu'on a fait "[mon]ter" depuis l'autre rive : [pour le tra]vail des *lurakkûm* ».

À Šubat-Enlil :

— 135 : « 3 poissons-*kamârum*, 5 sicles de crevettes, reçu par Sîn-rabi, le l ú ù r - r a, repas du roi ». Ce même Sîn-rabi, sans mention de sa fonction, reçoit également des poissons-*kamârum* dans le texte 133. Le nom de métier sumérien lú ùr-ra est l'équivalent de *lurakkûm*, d'après une liste lexicale d'Emâr ⁹⁵.

— 144 : « [x x] poissons-*kamârum* et 5 litres de crevettes, reçus par Sîn-innam, le l ú ù r - r a ». Ce même individu reçoit poissons-*kamârum*, crevettes et poireaux dans le texte 143.

À Mari, les *lurakkûm* sont amenés à préparer aussi d'autres animaux, comme les criquets, avec lesquels ils confectionnent une sorte de *garum*, le *šiqqum* ⁹⁶. Il est très vraisemblable que l'usage des poissons et crevettes confiés aux *lurakkûm* était identique, même si cela n'apparaît pas explicitement dans la documentation analysée. En effet, les listes lexicales et les textes médicaux prouvent l'existence d'un *garum* de poisson et d'un *garum* de crevettes ⁹⁷. Les recettes de cuisine paléo-babyloniennes conservées montrent que le *šiqqum* (ou

94. BOTTÉRO 1995, p. 154 et 189.

95. D. ARNAUD, *Recherches au pays d'Astata. Emar VI/4*, Paris (1986), p. 186, texte n° 602 (série lú-ša), l. 150'. l ú ù r - r a = *lu-ur-ra-ak-ku* est mentionné immédiatement après g í r - r i - l [a] / g í r - r i - a = *a-ri-ru*, « meunier », donc après un autre personnage dont le métier consiste à écraser. Cette section fait elle-même suite à celle des cuisiniers. Sur le *lurakkûm*, cf. aussi J.-M. DURAND, *NABU* 1989/85.

96. LION et MICHEL 1997, p. 717-719.

97. *MSL* 8/2 p. 108, l. 79d : a l - ú s - s a - a ^{ku6} = *ši-iq-qu* ; l. 79f : a l - ú s - s a - b u r u ^{ku6} = *ši-iq-qu e-ri-bi* ; l. 79g : a l - ú s - s a - k u ₆ - a ^{ku6} = *ši-iq-qu nu-ú-ni*. La documentation médicale atteste l'usage des b u r u ₅ a - a b - b a (*AMT* 100 3 : r. 6), parfois écrasés : z í d b u r u ₅ - a - a b - b a, « poudre/farine de crevette » (*AMT* 93 2 : 1).

siqqum) pouvait être utilisé mêlé à la semoule-*saskum*, pour préparer la pâte des tourtes aux oiseaux ⁹⁸.

3.2.2. La graisse de poisson

Trois tablettes de Mari font mention de la graisse de poisson. L'une d'entre elles, *ARMT 22 282*, date du règne de Yahdûn-Lîm ⁹⁹ ; une autre, *ARMT 22 269*, porte un nom d'année de Sumû-Yamam. Toutes deux concernent des remises d'huile (*piqittum*) et suivent un formulaire comparable. Elles mentionnent, à la suite de quantités de diverses huiles végétales, de la « graisse d'oiseau » et de la « graisse de poisson », sans en préciser l'espèce ¹⁰⁰ :

ARMT 22 282 : 7-8 : 15 s u ì m u š e n , 15 s u ì k u 6 .

ARMT 22 269 : 5-6 : 1/2 s i l a 3 ì m u š e n , 15 g í n ì k [u 6] .

La troisième tablette, TH 87-110, est inédite. Elle est mentionnée par F. Joannès, *MARI 7*, p. 269, et contiendrait, elle aussi, non seulement une référence à la graisse de poisson, mais aussi deux références à la graisse d'oiseau. Dans la liste lexicale Hh XXIV, l'huile de poisson est placée juste avant celle d'oiseau ¹⁰¹.

98. BOTTÉRO 1995, p. 65 ; ces mentions figurent dans la tablette n° 26 i 17, ii 34, iv 34 (ainsi que ii 40 et iii 34).

99. J.-M. DURAND, *MARI 5*, p. 606, a donné une nouvelle édition de ce document.

100. Les textes néo-sumériens mentionnent eux aussi à plusieurs reprises de la graisse de poisson, sans précision d'espèce : ENGLUND 1990, p. 224. Nous éliminons de cette étude l'huile de *kamârum* évoquée par F. JOANNÈS, *MARI 7*, p. 257 et 369, qui serait citée dans M.12160. Ce texte, daté de l'éponymie d'Aššur-malik, est édité par P. MARELLO, *MARI 7*, p. 274-275, qui propose de lire, l. 7 : 2 q a ì - s a g m a - r i - < t u m > (et non 2 q a ì k a - m a - r i). Les mentions de ì - s a g m a - r i - t u m, « huile de qualité supérieure, de Mari », sont très fréquentes dans les documents du bureau de l'huile datés du règne de Yasmah-Addu. Ces textes ont été publiés par J. BOTTÉRO, *ARM 7* (références p. 180), D. CHARPIN, *MARI 3*, p. 83-126 et *MARI 5*, p. 597-599, par exemple ; sur cette expression, cf. D. CHARPIN, *MARI 3*, p. 111. Il est donc préférable de retrouver dans M.12160 une expression bien connue, plutôt qu'une huile de *kamârum* dont ce serait ici l'unique attestation à Mari. La liste lexicale Hh XVIII 95 et 95a (*MSL 8/2* p. 113) est en général lue ì (g a - m a r) ^{ku6}, et ì (g a - m a r) - t u r ^{ku6}, et comprise comme désignant l'« huile de *kamârum* » ; de ce fait, le *kamârum* est souvent défini comme un poisson gras. Mais SALONEN 1970, p. 176, a montré que ì correspondait aussi à l'idéogramme *gamar* ; il faut donc lire g a m a r (g a - m a r) ^{ku6} et g a m a r (g a - m a r) - t u r ^{ku6}, les signes g a - m a r confirmant la lecture du sumérogramme ; il n'est donc pas question d'huile dans ces lignes, qui ne se placent d'ailleurs pas dans un passage consacré aux huiles, mais aux poissons. En outre, si le *kamârum* est, comme nous le proposons, un poisson séché et non une espèce particulière, il est peu vraisemblable qu'on en extraie de l'huile.

101. *MSL 11* p. 80, Hh. XXIV l. 58-59. Un précurseur paléo-babylonien de cette section donne la séquence : ì m u [š e n] , ì [u d] u , ì [k] u 6 , *MSL 11* p. 156, *OECT 4*, 154, l. 293-295. Voir également *MSL 11* p. 165, *VAT 682*, col iv' 1.

Si la documentation de Mari ne permet pas de connaître l'usage qui est fait de la graisse de poisson, d'autres tablettes indiquent que cet ingrédient est utilisé dans des contextes médicaux et religieux, l'huile de poisson servant le plus souvent à oindre un patient ou une statuette ¹⁰².

Divers poissons susceptibles de fournir de l'huile sont mentionnés dans *AMT* 63 4 : 5, mais les espèces concernées n'apparaissent pas dans nos textes ¹⁰³.

4. Les représentations de poissons

4.1. Bijoux et petits motifs décoratifs en forme de poisson

À Mari, le motif du poisson intervient dans la décoration d'une arme cultuelle. Ainsi, les feuilles d'argent en forme de poisson décorant la hache dédiée à Šin s'étant détériorées, elles sont récupérées et converties en or pour la décoration d'un trône ¹⁰⁴ :

« 8 sicles d'argent selon les poids de la chambre du bitume, (représentant) les gondolages ¹⁰⁵ du poisson de la hache de Šin, pour acheter 2 sicles d'or : transmis pour le placage du trône de b i - l i - k i », 20-viii-ZL 2'.

Les fouilles de Mari offrent également des petites amulettes ou éléments de parure en forme de poisson : par exemple, dans le palais, un poisson en os d'environ 5 cm de long, dont les écailles sont représentées par des incisions (*fig. 10*) ¹⁰⁶. Dans la chambre des prêtres du temple d'Ištar, datant du III^e millénaire av. J.-C., plusieurs amulettes en coquille, mesurant entre 2,5 et 6 cm de long, représentent des poissons plats, vus du dessus (*fig. 11*) ¹⁰⁷ ; elles sont percées d'un trou entre la bouche et les deux yeux ; les écailles sont figurées par des hachures ou des stries ¹⁰⁸.

102. CAD N/2, 340.

103. Il s'agit de ì k i n - t u r ^{ku6}, ì t ù n ^{ku6}, ì - g u d ^{ku6}.

104. *ARMT* 18 67, p. 1-10 (cf. *ARMT* 23, p. 341): 8 s u k ù - b a b b a r, i - n a n a ₄ - h á < n i > - š u, š a é k u - u p - r i - i m, š a q i - r e - e t k u ₆, š a p a - á š - t i m ^{ds} u ' e n, a - n a š i - i m, 2 s u k ù - g i, t e ^l - e r - d i - t u m a - n a i h - z i, š a ^{gis} g u - z a b i - l i - k i. *ARMT* 18 68 : 1-10 constitue un double exact de ce texte, à la même date ; mais à la l. 7, la somme d'or est de 4 sicles, alors que le poids d'argent de la l. 1 est toujours de 8 sicles.

105. J.-M. DURAND, *MARI* 2, p. 138 : il faut lire en *ARMT* 18 67: 4 q i - r e - e t (q i - i r - r e - e t en *ARMT* 28 68 : 4), qui désigne un type de défaut du métal travaillé justifiant un emploi ; cf. aussi J.-M. DURAND, *MARI* 7, p. 378-379 et D. CHARPIN, « Comptendu du CAD volume Q », *Afo* 36-37 (1989-1990), p. 104b.

106. PARROT 1959, p. 103-104 et fig. 75 (M.1544, Musée du Louvre).

107. Observation de J. Desse. P. Y. Noël nous a également suggéré qu'il pouvait s'agir de poissons ouverts et disposés pour le séchage.

108. PARROT 1956, p. 160, quatre exemplaires et pl. LX (M.201, 271, 370 et 244, Musée du Louvre).

L'existence de bijoux en forme de poisson est attestée quelques siècles plus tard par les inventaires de Qatna ¹⁰⁹ ; il s'agit alors d'éléments de colliers, perles ou pendeloques, en pierre ou en métal précieux : « un collier, y inclus un poisson en pierre de Marhaši » ¹¹⁰ ; « un poisson en or » ¹¹¹.

4.2. Les moules

Dans le secteur des cuisines du palais de Mari ¹¹² ont été retrouvés de multiples moules à décor animalier, contemporains de la documentation écrite du palais (XVIII^e s. av. J.-C.). Parmi eux, plusieurs représentaient des poissons, tous vus de profil (*fig. 12*) ¹¹³. Une série de moules allongés, d'une longueur approximative de 30 cm, montre un poisson unique avec une haute nageoire dorsale qui prolonge le profil crânien et s'achève postérieurement en marche d'escalier. Selon J. Desse, il pourrait s'agir d'un poisson du genre *Barbus* (barbeaux), très bien représenté dans les eaux du Tigre et de l'Euphrate (cf. ci-dessus § 1.5.), et qui est toujours considéré comme un mets de choix au Proche-Orient.

Les autres moules, décorés de frises de poissons, offrent des dessins plus petits et moins précis. C'est le cas par exemple d'un moule circulaire, orné de plusieurs cercles concentriques à l'intérieur desquels figurent respectivement treize, onze et neuf poissons, tous orientés dans la même direction. Ils ont une nageoire dorsale et deux ventrales et ressemblent aux poissons de la famille des cyprinidés ¹¹⁴, mais leur espèce ne peut pas être précisée (*fig. 13*).

4.3. Les peintures et sculptures du palais

Des représentations de poissons apparaissent sur les peintures ornant les murs du palais, dans la peinture dite de l'investiture, cour 106 (ou cour du palmier) ¹¹⁵. Elle date de la dernière phase d'occupation du palais, c'est-à-dire du règne de Zimrî-Lîm. Elle comporte un panneau central à deux registres. Celui du

109. J. BOTTÉRO, « Les inventaires de Qatna », *RA* 43 (1949), p. 1-40 et 137-215.

110. g ú š à l k u 6 *mar-ha-še*, inventaire 1 : 80.

111. l k u 6 k ù - g i , inventaire 1 : 355.

112. PARROT 1959, p. 33 ; ces moules ont été trouvés dans les éboulis de la salle 77, pièce d'étage ou terrasse. Cette pièce est dans le même secteur que la cour 70 contenant les fours.

113. PARROT 1959, p. 40-41, n°14 (M.1055, Musée d'Alep), n°15 (M.1125, Musée du Louvre AO 18915), n°16 (M.1126, Musée du Louvre AO 18916), n°17 (M.1127, Musée d'Alep) p. 49-50, n° 35 (M.1128, Musée d'Alep), photo pl. XXV et p. 55-56, fig. 47 et 48.

114. Observation de J. Desse.

115. Les peintures de cette cour sont publiées par PARROT 1958, p. 16-66, la peinture de l'investiture p. 53-64.

haut montre le souverain recevant d'une déesse les insignes royaux. Celui du bas représente deux divinités protectrices portant chacune un vase aux eaux jaillissantes ; dans les courants d'eaux qui s'échappent du vase nagent de nombreux poissons à écailles, avec une nageoire dorsale et deux ventrales, les uns descendant, les autres remontant le courant (*fig. 14*)¹¹⁶. Comme dans le cas des moules à poisson unique, il s'agirait de barbeaux.

La statue de pierre de la déesse au vase jaillissant, retrouvée elle aussi dans le palais, en plusieurs morceaux, offre une iconographie comparable, mais en ronde-bosse¹¹⁷. Une canalisation agencée à l'intérieur de la statue permettait de faire réellement couler l'eau du vase. Les flots sont légèrement incisés sur la robe de la déesse ; comme sur la peinture de l'investiture, des poissons circulent, sur le devant et les côtés de la statue, montant ou descendant le flot.

Conclusion

Les références aux poissons à Mari, Šubat-Enlil et Qaṭṭarâ, montrent l'importance de ces derniers dans l'économie des royaumes de haute Mésopotamie. Les fleuves, les rivières et le système d'irrigation mis en place à partir de ceux-ci constituaient d'importantes réserves naturelles de poissons, abondamment exploités par les Anciens. En outre, malgré l'éloignement de la mer, des espèces maritimes, crevettes ou poissons séchés, y parvenaient en quantités relativement abondantes.

Les sources issues de ces trois sites sont des archives palatiales. De ce fait, le poisson y apparaît comme un mets de choix, consommé surtout par les membres de la famille royale. Mais nous manquons de documentation concernant le reste de la population, qui profitait certainement des réservoirs naturels de poissons.

Le poisson est également bien représenté dans l'iconographie à Mari. Certains thèmes peuvent cependant trouver leur origine dans les traditions du sud mésopotamien : les poissons figurés dans les flots des vases jaillissants, qui symbolisent l'aspect vivifiant des eaux, appartiennent à un répertoire connu depuis le III^e millénaire.

Brigitte LION (Université Paris I) et Cécile MICHEL (CNRS)

116. Pour ce deuxième registre, PARROT 1958, p. 56-58 et pl. X-XI.

117. PARROT 1959, p. 5-11. Ce thème iconographique se retrouve par exemple dans les statues de Gudea au vase jaillissant.

Annexe 1 : note sur le *šinuntum*

Les références à la peau de *šinuntum* ne sont pas retenues dans ce dossier, bien que M. Birot (*ARMT* 27, p. 290) et F. Joannès (*ARMT* 23, p. 140) aient suggéré qu'il puisse s'agir d'une peau de poisson. Ces deux auteurs suivent J.-M. Durand, *ARMT* 21, p. 367, qui rapproche le *šinun(ū)um* bien attesté dans les textes de Mari du poisson *sinunum* ou *šinuntum*.

Dans les tablettes de Mari, sept références au *šinuntum* ont été publiées :

a) Documents administratifs :

— *ARMT* 23 212 : 1, fourniture d'un *šinuntum* (1 *ši-nu-un-tum*, à entendre vraisemblablement comme une peau de *šinuntum*) pour un *nubālum*. 8-i-ZL 1'.

— *ARM* 21 298 : 1, 6, 10, 14, 18, 22 : des peaux de *šinuntum* (k u š *ši-nu-un-tim*) sont reçues pour le travail de divers meubles et instruments de musique. Ces peaux sont distribuées par deux, par une ou par moitié. Le total représente 6 peaux. 22-iv-ZL 1'.

— *ARMT* 23 213¹¹⁸ : 1, 5, 8, 11, 16, 19, 23, 27, 31, 34. C'est une liste de distribution de peaux de *šinuntum* (k u š *ši-nu-un-tim*), récapitulatif qui intègre *ARM* 21 298 ; les peaux sont fournies par deux, une et demie, une ou une demie ; elles sont vouées aux mêmes usages que dans *ARM* 21 298 et entrent également dans la fabrication d'armes divines. 22-iv-ZL 1'.

— *ARMT* 22 181 : 1, collationné dans *MARI* 5, p. 665 : 2 : (3²) peaux de *šinuntum* (k u š *ši-nu-un-tim*), transmises à Yataraya, à Razamā. 14-xi-ZL 4'.

— *ARMT* 22 344 iii 19 : 7 k u š *ši-nu-un-tim* cités dans une liste d'objets en cuir. Sans date.

b) Lettres :

— *ARM* 10 28, lettre de Bêlet-mâtîm¹¹⁹ à Yassi-Dagan, l. 7-12¹²⁰ : « et à propos de la peau de *šinunūtum*, ne sais-tu pas comme la peau de *šinunūtum* est chère ici ? Maintenant, fais-moi porter de la peau de *šinunūtum* ! ». La lettre date de l'époque du Royaume de haute Mésopotamie ; le destinataire Yassi-Dagan se trouve vraisemblablement à Mari, mais le lieu précis d'où écrit Bêlet-mâtîm, et où il y a pénurie de peau de *šinunūtum*, n'est pas connu.

— *ARMT* 27 175, lettre de Yatârûm, gouverneur de Qaṭṭunân en ZL 11' et 12', à Zimrî-Lîm, l. 2'-6'¹²¹ : « Or donc, j'ai fait charger une peau de *ši[nuntum]* sur un chariot [...] et [l'ai fait porter] par Mukann[išum] chez mon seigneur ».

Toutes ces attestations, à l'exception de *ARMT* 23 212, font explicitement référence au cuir. Aucune cependant ne laisse entendre que le *šinuntum* soit un poisson. Le cuir de *šinuntum*, parfois difficile à se procurer (*ARM* 10 28), est en revanche disponible à Mari (d'après les textes administratifs et *ARM* 10 28), à Qaṭṭunân (*ARMT* 27 175) et à Razamā (*ARM* 22 181). Les peaux sont toujours comptées à l'unité, et elles sont susceptibles d'être coupées par moitié, ce qui évoque des surfaces relativement grandes. Or on voit mal quel poisson de rivière serait un assez gros candidat pour fournir de pareilles peaux ; en outre,

118. = M.18578, J.-M. DURAND, *ARMT* 21, p. 370-371.

119. Sur dame Bêlet-mâtîm, cf. J.-M. DURAND, *MARI* 4, p. 420.

120. *ù aš-šum* k u š *ši-nu-ni-tim*, *ú-ul ti-de-e*, *ki-ma* k u š *ši-nu-ni-tum*, *an-ni-ki-a-am wa-aq-ru*, *i-na-an-na* k u š *ši-nu-ni-tam*, *šu-bi-lam*.

121. *a-nu-um-ma* l k u š *ši-[nu-un-tim]*, *i-na gi š-ma-r-gí-d-da-x* [...], *ú-ša-ar-ki-ba-am-m[a]*, *mu-ka-an-n[i-ša-am]*, *a-na se-er be-lí-í[a ú-ša-bi-lam]*.

il faudrait trouver une espèce bien représentée dans les eaux du Habur et de l'Euphrate, puisque les mentions de *k u š šinuntim* ne sont pas exceptionnelles ¹²².

Les attestations du poisson *sinuntum* se placent dans des contextes complètement différents. Outre qu'il n'en existe aucune à Mari, il n'est jamais fait mention de sa peau. Il est cité parmi les poissons de mer, dans les listes lexicographiques ¹²³ et dans le texte paléo-babylonien mentionnant les poissons vendus sur le marché de Larsa ¹²⁴, ainsi que dans les documents de la pratique, où il est désigné par l'idéogramme *s i m^{ku6}* ¹²⁵. Il doit être de petite taille puisqu'il est quantifié en mesures de capacités (en *g u r* et en *s i l a₃*) sur le marché aux poissons de Larsa.

Nous pensons donc qu'il s'agit de deux réalités différentes, et qu'il vaut mieux séparer le poisson-*sinûnum* ou *sinuntum*, du cuir de *šinuntum* ou *šinunîtum*, comme le font les dictionnaires ¹²⁶.

122. Dans la documentation paléo-assyrienne, le *šinuntum* intervient sans le déterminatif du cuir, parmi des objets non identifiés. Les textes *CCT* 1 42a : 5, 11 et *CCT* 1 42b : 3, en mentionnent chacun deux.

123. Hh XVIII = *MSL* 8/2, p. 110, l. 80 : *s i m^{ku6}* = *si-nun-tum*.

124. HE 113 : SCHEIL 1918 = BOYER 1928, p. 33-36.

125. *TCL* 17 54 : 24.

126. *AHw* p. 1048 et 1243b, *CAD S* p. 295b-296a et Š/3 p. 55.

Annexe 2 : note sur le *kawarhum*

Dans *ARMT* 27 51, une lettre de Zakira-hammû, le gouverneur de Qaṭṭunân, au roi Zimrî-Lîm, il est fait mention d'un animal appelé *kawarhum*. M. Birot a proposé d'y voir un poisson, sans cependant proposer d'identification. Le passage crucial, l. 4-15, est le suivant ¹²⁷ :

« Mon seigneur m'a écrit ceci : "Je t'ai déjà écrit au sujet des *kawarhum*, mais tu ne m'as pas fait porter ces *kawarhum*". Voilà ce que mon seigneur m'a écrit. Mon seigneur ne m'a encore rien écrit au sujet des *kawarhum*. Précédemment, avant que mon seigneur ne m'ait nommé à Qaṭṭunân, (et) lorsque mon seigneur est passé (ici) en venant du Šubartum (pour revenir) à Mari, Kibir-Eštar est venu et a pris 4 *kawarhum* couverts de leur peau. À présent, voici que [*je remets*] aux mains de Hammu-rabi, le chargé de mission de mon seigneur, 3 *kawarhum* couverts de leur peau et 2 *kawarhum* avec leurs poils ».

Le revers de la tablette mentionne le projet d'une capture de buffle, et la promesse de faire livrer des peaux d'onagres au roi.

Cette lettre fournit pour l'instant l'unique attestation du terme *kawarhum*. M. Birot le rapproche du poisson-*kamârum* ¹²⁸ bien attesté à Mari et l'identifie à la barbue ; il traduit les *ka-wa-ar-hi ša [š]a-ar-tim* par « *kawarhum* à barbe ». Cependant, cette proposition ne paraît pas satisfaisante. Nous tenons pour notre part le *kamârum* pour du poisson séché (cf. ci-dessus § 1.6.1.). Par ailleurs, si le *kawarhum* est un poisson, préciser qu'il a été pris ou qu'il est envoyé au roi « couvert de sa peau » semble pour le moins étrange, car on imagine mal le transport d'un poisson dépouillé. Enfin, préciser d'un *kawarhum* qu'il a une barbe suppose que d'autres *kawarhum* pourraient ne pas en avoir, ce qui est également bizarre.

Nous comprenons plutôt les l. 12-13 comme deux catégories qui s'opposent : d'une part, des *ka-wa-ar-hu/i ša k u š - h á ha-ar-mu*, animaux couverts de leur peau ; d'autre part, des *ka-wa-ar-hi ša [š]a-ar-tim*, animaux évidemment couverts de leur peau, mais portant en outre de longs poils ou une fourrure. Le mot *šartum* peut avoir le sens de barbe lorsqu'il s'applique à des hommes, mais également — et plus fréquemment — de cheveux ou poils. Pour les animaux, il désigne le poil ou la fourrure. Dans ce cas, ses attestations concernent surtout le poil de chèvre, utilisé par l'artisanat ; mais on trouve aussi des mentions de poils de chien, de lion ou de soies de porc.

-
127. 4 *be-lí ki-a-am iš-pu-ra-am um-ma-a-m[i]*
i-na pa-ni-tim aš-šum ka-wa-ar-hi aš-pu-ra-kum-ma
 6 *ka-wa-ar-hi šu-nu-ti ú-ul tu-ša-bi-lam*
an-ni-tam be-lí iš-pu-ra-am mi-im-ma aš-šum ka-wa-ar-hi
 8 *i-na pa-ni-tim be-lí ú-ul iš-pu-ra-am*
i-na pa-ni-tim la-ma a-na qa-aṭ-ṭú-na-an^{ki} be-lí ú-wa-e-ra-an-ni
 10 *i-nu-ma be-lí iš-tu šu-bar-tim a-na ma-ri^{ki} i-tu-ḡú*
¹ki-bi-ir-eš₄-tár il-li-kam-ma 4 ka-wa-ar-hi ša k u š - [h] á ha-ar-mu
 12 *il-[q]é i-na-an-na a-nu-um-ma 3 ka-wa-ar-hu^{sic} ša k u š - h á ha-ar-mu*
ù 2 ka-wa-ar-hi ša [š]a-ar-tim
 14 *a-na qa-[a]r^t ha¹-am-mu-ra-bi d u m u ši-ip-ri-im¹ ša¹ be-lí-ia*
 [o o o o o o] x [o] x ù 1[...]

128. *ARMT* 27, p. 113, n. a).

L'espèce *kawarhum* reste à définir. La fin de la lettre, qui mentionne des buffles et des onagres, ces derniers étant recherchés eux aussi pour leur peau, laisse penser qu'il pourrait s'agir de mammifères quadrupèdes au début de la missive également ¹²⁹.

129. J.-M. Durand, rapprochant le nom de l'animal de *kawârum*, « fossé » propose d'y voir un gibier vivant dans les fossés (*LAPO* 17, p. 364). Cf. discussion du même auteur sur ce terme dans *MARI* 6 (1990), p. 146, n. 78. Il n'est cependant pas certain que le *kamârum* soit un fossé ; cf. *CAD* K, p. 111 (*kamaru*). A Nuzi, *kamâru* désigne une clôture de jardin, cf. G. WILHELM, *Das Archiv des Šilwa-Teššup*, Heft 3, Wiesbaden (1985), p. 53.

LES TEXTES

TEXTES DE MARI

Les lettres

– **ARM 1 89** ¹³⁰ : Lettre de Samsi-Addu à Yasmah-Addu.

5 geme₂ ša mí ri-ša-a[t]-l¹ma-tum¹
 6 ha-[a]l-qa-at gemé ša-¹a¹-[ti muha]ldim-ka
 7 š[a k]u₆-há ub-lam ú-sà-[ap-pi]
 (...)
 8' l[ú-muha]ldim-ka [š]a ku₆-¹há¹ ub-lam
 [a-na še-r]i-ia šu-re-eš-šu-ma
 10' [an-ni]-ki-a-am
 [lu-üs-s]â-an-ni-iq-šu

« La servante de Rišat-Matum s'est enfuie. Cette servante, c'est ton [cuisi]nier qui m'a apporté les poissons, qui l'a subo[rnée] (...).

Envoie-moi ton [cuisin]ier [qu]i m'a apporté les poissons [afin qu'ic]i [je puisse] lui faire rendre compte ».

– **ARM 1 139 = LAPO 16 n° 211** : Lettre d'İsme-Dagan à Yasmah-Addu.

5 [k]u₆ gi-ri-tu
 6 i-na hi-ri-tim ša Ka-ha-at^{ki}
 i-[ba]-aš-še-e
 R 8 li-ba-ru-nim-ma
 šu-bi-lam

« Il y a des anguilles dans les fossés de Kahat. Qu'on en pêche et envoie-les moi ! ».

– **ARM 3 9 = LAPO 17 n° 805** : Lettre de Kibrî-Dagan au roi.

5 e*-ma* mi-lu-um ša íd-da ut-te-er*
 6 ba-li-tum ša zu-ru-ub-ba-an^{ki}
 iš-še-e-em-ma
 T 8 e*-li* mi-né-e-tim im-[la]
 ù aš-šum ku₆-há
 10 [p]a*-al-ha-ku*-ma
 [iš-t]u* b[a-l]i-tim k[u₆-há]
 R 12 i₇ i[t]-t[e-e]l-li
 i*-na*-an*-na* l^{*?} me* [ša-bu-um]
 14 li-il-li-ku-nim-ma
 me-e ša ba-li-tim ša-a-ti
 16 a-na íd-da li-ma-aš-šú-ú

130. Collations : J.-M. DURAND, *MARI* 5, p. 183-184 ; traduction reprise par F. JOANNÈS, *FMI*, p. 89.

« Lorsque la crue du fleuve est revenue, le *balitum* de Zurubbân s'est élevé et est devenu plus important qu'il n'est normal. Alors, j'ai peur pour les poissons : les poissons risquent de sortir du *balitum* vers le fleuve. Il faut maintenant que viennent une centaine⁷ [de personnes] pour faire aller les eaux (excédentaires) de ce *balitum* vers le fleuve ».

– **ARM 3 75 = LAPO 17 n° 824** : Lettre de Kibrî-Dagan au roi.

- 5 *aš-šum bi-it-qí-[i]m ša ba-li-tim ša zu-ru-ub-ba-an^{ki}*
 6 *ša-ba-[ti-im] be-lí [š]ú-[u]r-ru-um*
u₄-um [u]p]-pí an-né-e-[em] a-[n]a še-er be-lí-ia
 8 *[ú]-ša-bi-lam a-[n]a zu-ru-ub-[ba-an^{ki}]*
[ak-šu-ud] ù bi-it-qa-[a]m
 10 *[ša ba-l]i-[tim] a-mu-u[r]-l^{x1}*
 (...)

 20 [...] *i-na ša-pa-ri-im*
[ku₆-há iš-tu i]₇ ú-ta-ar-ru
 22 *[ab-na-tum]-ma*
[iš-ša-ap-k]a-nim-ma
 24 *[ki-ma] i₇ am-ma-at ù-[l]u 2* i-na am-ma-ti[m]*
[wa-at]-ru ša-ba-am lu-ka-ab-bi-it-ma
 26 *bi-it-qa-am še-tu*
[lu-uš-ba]-at
 28 *[ku₆-há la uš]-šú-ú*

« Mon seigneur s'était montré très désireux qu'on blo[que] la brèche du *balitum* de Zurubbân. Le jour où j'ai fait porter ma présente tablette chez mon seigneur, [je suis arrivé] à Zurub[bân] et j'ai inspecté la brèche [du *bal*]*[itum]* (...).

[...] afin qu'au moyen d'un filet on fasse retourner [les poissons depuis le fleuve]. Puis [des pierres furent entassées afin que, [vu que] le fleuve [avait gro]ssi d'une ou deux coudées, je fasse faire [une consolida]tion par la troupe et [puisse blo]quer cette brèche, [afin que les poissons ne s'échap]pent [pas] ».

– **ARM 18 23 = LAPO 16 n° 218** : Lettre d'Asqudum à Mukannišum.

- 4 *a-nu-um-ma l ša-al-za-/ti* ša* ku₆*
 T *a-na sa-am-ku¹-tim*
 6 *ú-ša-bi-la¹-kum*
 20 ²¹*šā-[a]l-za-ti**
 8 *ša ki-i ša-a-tu¹*
mu-ša-am
 10 *a-dí ka-ša-tim*
 T *šu-pí-iš-ma*
 12 *ar-hi-iš*
 TL *šu-bi-lam*

« Voici que je t'ai fait porter ma nasse à poissons pour le travail du barrage. Fais faire une vingtaine de nasses en roseaux identiques à celle-ci, toute la nuit jusqu'au matin, et fais-les moi vite porter ».

– **ARMT 26/1 107** : Lettre de [Zunâ]na à Dariš-lib[ur].

- ¹*ha-li-ha-du-un máš-šu-su_{1,3}-su_{1,3}*
 2' *aš-šum ku₆-há bá-ri*
a-na a-šà-šu ip-te₉-šu

- 4' *um-ma-a-mi lugal ú-ša-hi-za-an-ni*
i-na-an-na a-ša šu-ú iš-tu pa-na-nu-um-m[a]
 6' *sé-ke-er šum-ma i-na ki-na-tim-ma*
a-hi at-ta ù ta-ra-ma-an-ni
 8' *lú-tur-meš-ia la ú-da-ba-bu*

« Hâli-Hadûn, le devin, en vue d'attraper des poissons, a ouvert (ce canal) vers son champ, en disant : "C'est le roi qui m'a dit de le faire". En réalité, ce champ, depuis longtemps, était fermé. Si tu es vraiment mon frère et que tu as de l'amitié pour moi, (fais en sorte) que mes serviteurs n'aient pas de motifs de plainte ».

– **ARMT 26/2 384** : Lettre acéphale, peut-être envoyée par Yasîm-Hammû depuis Babylone. Récriminations d'Išme-Dagan, roi d'Ekallatum.

- 67' (...) *i-nu-ma a-na ká-dingir-ra^{ki}*
 68' *al-li-kam a-na dumu-meš ši-ip-ri ša zi-im-ri-li-im ša¹-hu-um ku₆-há*
mušen-há
 69' *bu-<ú>-um-tum ka-a-ia-na-sú-nu-ši-i[m] i-ia-tam da-'a₄-ti ú-ul i-ša-al-lu*

« Lorsque je suis allé à Babylone, lard, poissons, oiseaux et pistaches ont été constamment (offerts) aux messagers de Zimrî-Lîm, alors que moi, on ne s'est pas soucié de moi ! ».

– **ARMT 28 88** : Lettre de Hâya-Sûmû, roi d'Iân-šurâ, à Zimrî-Lîm.

- 6 *ku₆ ka-ma-ri [š]a tu-ša-bi-lam ub-lu-nim*
 T *[a]-ku-ul-ma*
 8 *[ma]-di-iš i-na pí-ia řà-bu*
 R *[ù] i-na-an-na a-na ka-a-ia-n[im[?]]*
 10 *i-[n]a ku₆ ka-ma-ri ša tu-ša-bi-lam*
a-ta-na-ka-al

« On m'a apporté les poissons-*kamârum* que tu m'avais envoyés. J'en ai mangé : ils me plaisent beaucoup. Aussi maintenant, régulièrement, je mange sans cesse les poissons-*kamârum* que tu m'as envoyés ».

– **FM II n° 85** : Lettre d'Aham-nûta au roi.

- 5 *aš-šum ku₆-há ba-al-řu-[ti]m*
 6 *be-[lî] iš-pu-ra-am*
 R *lú-šu-peš-me[š]*
 8 *^{giš}ha-ař-ři ir-[ku]-su-ma*
mu-ú ma-du-ma
 10 *ku₆-há ú-ul i-b[a]-řu-ú*
a-nu-u[m]-ma ku₆-há
 12 *ma-la i-ba-ru*
a-na ře-er be-lî-ia
 14 *uš-ta-bi-lam*

« Mon Seigneur m'a écrit à propos de poissons vivants. Les pêcheurs ont attaché des baguettes de bois, mais les eaux sont (trop) abondantes et il n'y a pas de poissons. À présent, tous les poissons qu'ils pêcheront, je les ferai porter chez mon Seigneur ».

– **Texte inédit A.2661** : Lettre de Šuhhida à Šarrum-kîma-ilîya. ¹³¹

2 *a-na lugal-ki-ma-i-lî-ia*
qî-bî-ma
um-ma šu-uh-hi-da
 4 *a-hu-ka-a-ma*
an-na-nu-um šu-ul-mu-um
 6 *aš-¹ra¹-nu-um*
 T *lu <šu>-ul-mu-um*
 R 8 *ša-ni-tam ka-ma-ri*
er-bi te-em-ti
 10 *ù ka-ar-ši*
i-na ku-nu-uk-ki-ka
 12 *ku-un-kam-ma*
šu-bi-lam



« Dis à Šarrum-kîma-ilîya : ainsi (parle) Šuhhida, ton frère. Ici, ça va bien. Là-bas, pourvu que ça aille bien (aussi) !

Autre chose, scelle par ton sceau des poissons-*kamârum*, des crevettes et des poireaux, et envoie-(les) moi ».

Les textes administratifs

– **ARM 9 250**, sans date.

45 *ar-sú-u[p]¹-pu^{ku6}*
 2 80 *a-ba-tum^{ku6}*
 30 *pu-ra-du^{!ku6}*
 4 9 *ku-pu-ú^{ku6}*

« 45 poissons-*arsuppum*, 80 poissons-*abâtum*, 30 poissons-*purâdum*, 9 poissons-*kuppûm* ».

– **ARM 9 251**, 21-viii. À Mari, repas de la nuit.

R 40 *ku₆ am-hu-ur [...]*
 2' 1 *šu-ši ku₆ 23 mušen e-ri-ib-^dsu'en*
 33 *ku₆ [x] mušen ha-ab-du-ku-bi*
 4' [...] *am-hu-ur*

« J'ai reçu 40 poissons [...] ; j'ai reçu 60 poissons (et) 23 oiseaux d'Erib-Sîn, 33 poissons (et) [x] oiseaux de Habdu-Kubi [...] ».

– **ARM 21 83** ¹³², sans date. Liste de denrées alimentaires ; le début du texte énumère des pièces de viande de bœuf et de mouton.

15' 70 *ku₆-há 20 šu-[uk-r]u-ú ša ku₆*
 16' *gîr u₄-šár-re-e[š₁₅]-he-[til] x-na*
ù šu-nu-uh-[ru-ha]-lu
 18' [1] *me 6 [ku₆-há]*

131. Copie : C. Michel.

132. Pour la l. 16', cf. J.-M. DURAND, *NABU* 1988/12. D'après J.-M. DURAND, *ARMT* 21 p. 96, n. 1, ce passage est exactement parallèle au document S.133, 182 r 1 sq.

gîr *ib-ni*-[^dsu'en]
20' *ù il-lu*²-[*mu*]

« 70 poissons, 20 paniers de poissons ; intermédiaires : Ušareš-he[til ...] et Šunuh[ruha]lu. [1]06 [poissons] ; intermédiaires : Ibni-[Sîn] et Illu[*mu*] ».

– **ARM 21 87**, 6-viii-ZL 9'.

1 š[u-ši] 30 ku₆-há
2' šu-ti-a
a-hu-um-èl
4' [š̄]a iš-t[u]
[e]-bîr₅-tim
6' [ú-še]-lu-ú
[a-na ši]-pî-ir
8' lú-meš lu-ra-ak-ki

« 90 poissons, reçus par Ahum-El, qu'on a fait "[mo]nter" depuis l'autre rive : [pour le tra]vail des *lurakkâm* ».

– **ARM 21 88**, 18-iv-ZL 12'.

1 šu-ši 8 ku₆
2 *a-na ha-ià-su-mu-ú*
i-[n]a i-la-an-šú-ra^{ki}
4 *na-a[d]-nu*

« 68 poissons, pour Haya-Sumû, ont été donnés dans Ilân-šura ».

– **ARM 21 89**, 25-ix.

26 ku₆-há
2 *a-na nî-gub lugal*
gîr *ig-mi-il*-^dsu'en

« 26 poissons pour le repas du roi ; intermédiaire : Igmil-Sîn ».

– **ARM 21 90**¹³³, 30-xi.

3 (x 60) *ka-ma-ru*^{ku₆}
2 *a-na nî-gub lugal*
ù ša-bi
4 gîr lugal-ki-ma-î-lí

« 180 poissons-*kamârum* pour le repas du roi et de la troupe ; intermédiaire : Šarrum-kîma-ilî ».

– **ARM 21 92**, sans date.

51 mušen
2 me 48 ku₆
1 me 40 ku₆ *e-ri-ib*-[^dsu'en]
4 1 me 28 ku₆ *ha-ab*-[*du-ku-bi*]

133. J.-M. DURAND, *ARMT* 21, p. 100, n. 3, propose pour la l. 1 de ce texte de lire 180 au lieu de « 3 ».

- 25 mušen *ha-ab-du-[k]u-bi*
6 26 mušen *e-ri-ib-^du'en*

« 51 oiseaux, 248 poissons :
140 poissons : Erib-[Sîn], 148 poissons : Hab[du-kubi] ;
25 oiseaux : Habdu-kubi, 26 oiseaux : Erib-Sîn ».

– **ARMT 23 245**, sans date. Rations de pain, bière, viande ou poisson, distribuées à 16 individus, dont 6 artisans. Extraits concernant les poissons :

- 7 5 sila₃ ninda 1 (bán) kaš 1 ku₆ *i-din-^dnu-muš-da*
12 1 (bán) ninda 3 (bán) kaš 1 ku₆ *ir-^dutu*
15 1 (bán) ninda 3 (bán) kaš 1 ku₆ *i-din-^dda-gan*
18 5 sila₃ ninda 3 (bán) kaš 1 ku₆
19 *li-bur-an-duḷ-ḷí ad-gub₅*

« 5 *qa* de pain, 1 *sātu* de bière, 1 poisson : Iddin-Numušda (...)
1 *sātu* de pain, 3 *sātu* de bière, 1 poisson : Warad-Šamaš (...)
1 *sātu* de pain, 3 *sātu* de bière, 1 poisson : Iddin-Dagan (...)
5 *qa* de pain, 3 *sātu* de bière, 1 poisson : Libur-andullí le vannier ».

– **ARM 24 279** ¹³⁴, 9-x-ZL 11'. Apport de Menirum.

- 15 ma-na še-dím
2 2 (bán) zú-lum
2 (bán) *ka-ar-šum*
4 29 *ka-ma-ru*^{ku₆}
30 *ta-[†]ap*-pi*[†]nu*^{ku₆}



« 15 mines de š e - d í m , 2 *sātu* de dattes, 2 *sātu* de poireaux, 29 poissons-*kamârum*, 30 poissons-*tappinum* ».

TEXTES DE TELL RIMAH

Les lettres

– **OBTR 39** ¹³⁵ : Lettre de Napsuna-Addu à Iltani.

- 6 ku₆-há ša tu-ša-bi-lim
ub-lu-nim
8 *e-li ša i-na-an-na-ma*
i-na u₄ 3-kam u₄ 4¹-kam
10 ku₆-há šu-bu-lim

« On m'a apporté les poissons que tu m'as envoyés ; d'ici 3 ou 4 jours, fais moi porter encore plus de poissons qu'à présent ! ».

– **OBTR 40** : Lettre de Napsuna-Addu à Iltani.

- 6 ku₆-há ša tu-ša-bi-lim

134. Collations : C. Michel.

135. M. ANBAR, *BiOr* 35 (1987), p. 210b, l. 9 : le second chiffre serait soit 3 (ditto-graphie), soit 5.

lú-tur-ki ub-lam
 8 dingir li-ba-al-li-iṭ-ki
 ku₆-há an-nu-tim
 10 i-na ma-ti-ma
 pí-ta-qí-di-in-ni

« Ton serviteur m'a apporté les poissons que tu m'as envoyés. Que le dieu te fasse vivre ! Continue à me fournir toujours ces poissons ! ».

– **OBTR 41** : Lettre de Napsuna-Addu à Iltani.

10 ku₆-há
 ša tu-ša-bi-lim
 12 ub-lu-nim

« On m'a apporté les poissons que tu m'as envoyés ».

– **OBTR 42** ¹³⁶ : Lettre de Napsuna-Addu à Iltani.

6 aš-šum ša ki-a-am ta-aš-pur-ri
 um-ma at-ti-ma
 8 gir tur-tur ša aq-ba-ha-mu
 i-ra-am-mu
 10 ú-ša-bi-la-kum
 ak-ki-ma mu-ut-ki aq-ba-ha-mu
 12 i-na ^{uru}qá-l-tá-ra-a^{ki}
 ù ^{uru}ka-ra-na-a^{ki}
 14 [g]ir tur-tur la-am-du
 a-na-ku iš-tu pa-na
 16 i-na ^{uru}šu-bat-^den-líl^{ki}
^{uru}é-kál-la-tim^{ki}
 18 ^{uru}ma-rí^{ki}
 ù ^{uru}ká-dingir-ra^{ki}
 20 ku₆ gal a-ra-am
 iš-tu ku₆ gal la i-ba-aš-šu-ú
 22 tur-tur tu-ša-bi-lim-ma
 ma-an-nu-um i-ka-al-šu-nu-ti

« À propos de ce que tu m'as écrit : "je t'ai envoyé les tout petits poissons qu'aime Aqba-hammu", de fait, ton époux Aqba-hammu a appris (à aimer) les tout petits poissons à Qatṭarâ et à Karanâ ; mais moi, depuis longtemps, à Šubat-Enlil, à Ekallatum, à Mari et à Babylone, j'aime les gros poissons. Puisqu'il n'y a pas de gros poissons, tu m'en as envoyés de tout petits. Qui va les manger ? ».

– **OBTR 130** ¹³⁷ : Lettre d'Amur-ša-Šamaš à Iltani.

6 iš-tu pa¹-na-a-ma
 gir ¹nu-nu²-ki¹
 8 ¹i-na qa-ṭà¹-ra-a^{ki}

136. M. ANBAR, *BiOr* 35 (1987), p. 210b-211a. B. GRONEBERG, *ZA* 69 (1979), p. 267. J. SASSON, *JAOS* 100 (1980), p. 454 et 456.

137. D. CHARPIN et J.-M. DURAND, *RA* 81 (1987), p. 140 et n. 53.

- [ú[?]]-ur¹-ru-uk
 10 i-na me-e ma-ar-ru-tim
 i-na-an-na am-mi-nim
 12 gir nu-ni la tu-ša-ab-bá-li

« Depuis longtemps, tes poissons-*šahûm* attendent à Qaṭṭarâ, dans de la saumure ; à présent, pourquoi n'envoies-tu pas les poissons-*šahûm* ? ».

– **OBTR 134** ¹³⁸. Lettre d'Amat-Šamaš, *nadîtum* à Sippar, à Iltani.

- 33 [a]-nu-um-ma zî-ki-ir šu-mi-ki
 34 [x+]5 ma-na síg-babbar sag ša ú-BU-ur-ti-ki¹
 ú 1 ^{gi}qú-ur¹-pa-am ša buru₅ ab-[ba]
 36 uš-ta-bi-la-ki-im

« À présent, je viens de t'envoyer, en présent honorifique, [x+]5 mines de laine blanche de première qualité pour ta perruque et un panier de crevettes ».

Un texte administratif

– **OBTR 204**, sans date. Liste de denrées alimentaires :

- 7 1 ^{gi}pisan ša er-bi te-em-ti

« Un panier de crevettes ».

TEXTES DE TELL LEILAN

133 : 16-x-Habil-kînu.

- [x+]1 ku₆ ka-ma-ru
 2 [šu-t]i-a ^dsu'en-ra-bi
 i-nu-ma
 4 e-lu-ni

« [x+]1 poisson(s)-*kamârum* ; reçu par Sîn-rabi ; au moment de la fête *elunnum* ».

135 : 27-x-Habil-kînu

- 3 ka-mar^{ku6}
 2 5 su buru₅ te-em-ti
 [š]u-[t]i-a ^dsu'en-ra-bi
 4 [l]ú ùr-ra
 Tr [n]i-gub lugal

« 3 poissons-*kamârum*, 5 sicles de crevettes ; reçu par Sîn-rabi le *lurra-kûm* ; repas du roi ».

140 : 2[+x]-iv-Habil-kînu

- 1 2 sila₃ ka-ma-r[u]

« 2 *qa* de poissons-*kamârum* ».

138. J.-M. DURAND, *NABU* 1991/52 (l. 34).

142 : 21-xii-Habil-kînu.

ʿ2^ʿ1+[x ku₆] *ka-ma-ru*

2 ʿ2 sila₃¹ *er-bi te₉-em-[tí]*

R šu-ti-a
¹*zi-ir-[ri]*

«2^ʿ ?[+x poissons]-*kamârum*, 2 *qa* de crevettes ; reçu par Zir[ri] ».

143 : 14-xii-Habil-kînu

[x x] ku₆ *ka-ma-ru*

2 [x] su *er-bi te-em-ti*

[x s]u *kâr-šum*

R [i-na] 1 sila₃ ^dutu

[š^u-t]i-a

[^dsu'en]-*i-dîn-nam*

« [x] poissons-*kamârum*, [x] sicles de crevettes, [x sic]les de poireaux, [selon] la mesure-*qa* de Šamaš ; [re]çu par [Sîn]-iddinam ».

144 : 11-ii-Habil-kînu

[x x] ku₆ *ka-ma-ru*

2 5 sila₃ *er-bi te-em-ti*

š^u-ti-a

^dsu'en-*i-dîn-nam*

Tr lú ùr-ra

« [x] poissons-*kamârum*, 5 *qa* de crevettes ; reçu par Sîn-iddinam, le *lurrakûm* ».

Bibliographie

BANISTER 1980

K.E. BANISTER, « The Fishes of the Tigris and Euphrates Rivers », dans J. RZÓSKA, *Euphrates and Tigris, Mesopotamian Ecology and Destiny*, The Hague-Boston-London (1980), p. 95-108.

BOTTÉRO 1995

J. BOTTÉRO, *Textes culinaires mésopotamiens*, Winona Lake (1995).

BOYER 1928

G. BOYER, *Contribution à l'histoire juridique de la 1^{ère} dynastie babylonienne*, Paris (1928).

COAD 1991

B.W. COAD, *Fishes of the Tigris-Euphrates Basin : A Critical Checklist, Syllogues* 68 (1991).

DURAND 1990

J.-M. DURAND, « Problèmes d'eau et d'irrigation au royaume de Mari : l'apport des textes anciens », dans B. GEYER (éd.), *Techniques et pratiques hydro-agricoles traditionnelles en domaine irrigué*, Paris (1990), p. 101-142.

ENGLUND 1990

E. ENGLUND, *Organisation und Verwaltung der Ur III-Fischerei*, BBVO 10, Berlin (1990).

KHALAF 1961

K.T. KHALAF, *The Marine and Fresh Water Fishes of Iraq*, Baghdad (1961).

KRUPP 1983

F. KRUPP, « Recent Changes in the Distribution of Syrian Freshwater Fishes », *Roczniki Nauk Rolniczych* 1983, *Seria H Ribaetwo* 100 (3), p. 79-88.

KRUPP 1998

F. KRUPP, « Die Verbreitung syrischer Süßwasserfische unter dem Einfluss des Menschen », *Natur und Museum* 110 (1998), p. 157-164.

LANDSBERGER 1934

B. LANDSBERGER, *Die Fauna des alten Mesopotamiens nach des 14. Tafeln der Serie HAR.RA = hubullu*, Leipzig (1934).

LION et MICHEL 1997

B. LION et C. MICHEL, « Criquets et autres insectes à Mari », *MARI* 8 (1997), p. 707-724.

MAHDI 1961

N. MAHDI, *Fishes of Iraq*, Baghdad (1961).

PARROT 1956

A. PARROT, *Mission archéologique de Mari. I. Le temple d'Ishtar*, Paris (1956).

PARROT 1958

A. PARROT, *Mission archéologique de Mari. II. Le Palais. Peintures murales*, Paris (1958).

PARROT 1959

A. PARROT, *Mission archéologique de Mari. II. Le Palais. Documents et monuments*, Paris (1959).

PIERRE 1987

B. PIERRE, « Décor peint à Mari et au Proche-Orient II. Chronologie, contexte, significations », *MARI* 5 (1987), p. 551-576.

SALONEN 1970

A. SALONEN, *Die Fischerei im alten Mesopotamien*, Helsinki (1970).

SANATI-MÜLLER 1989

S. SANATI-MÜLLER, « Texte aus dem Sinkāšid-Palast », *BaM* 20 (1989), p. 225-315.

SAUVAGE 1884

H.E. SAUVAGE, « Notice sur la faune ichtyologique de l'ouest de l'Asie et plus particulièrement sur les poissons recueillis par M. E. Chantre pendant son voyage dans cette région », *Nouvelles Archives du Museum* VII, Deuxième série (1884), p. 1-42 et pl. 1-3.

SCHEIL 1918

V. SCHEIL, « Sur le marché aux poissons de Larsa », *RA* 15 (1918), p. 183-194.

VINCENTE 1991

C.A. VINCENTE, *The 1987 Tell Leilan Tablets Dated by the Limmu of Habil-kinu*, A Dissertation Presented to the Faculty of the Graduate School of Yale University (décembre 1991).

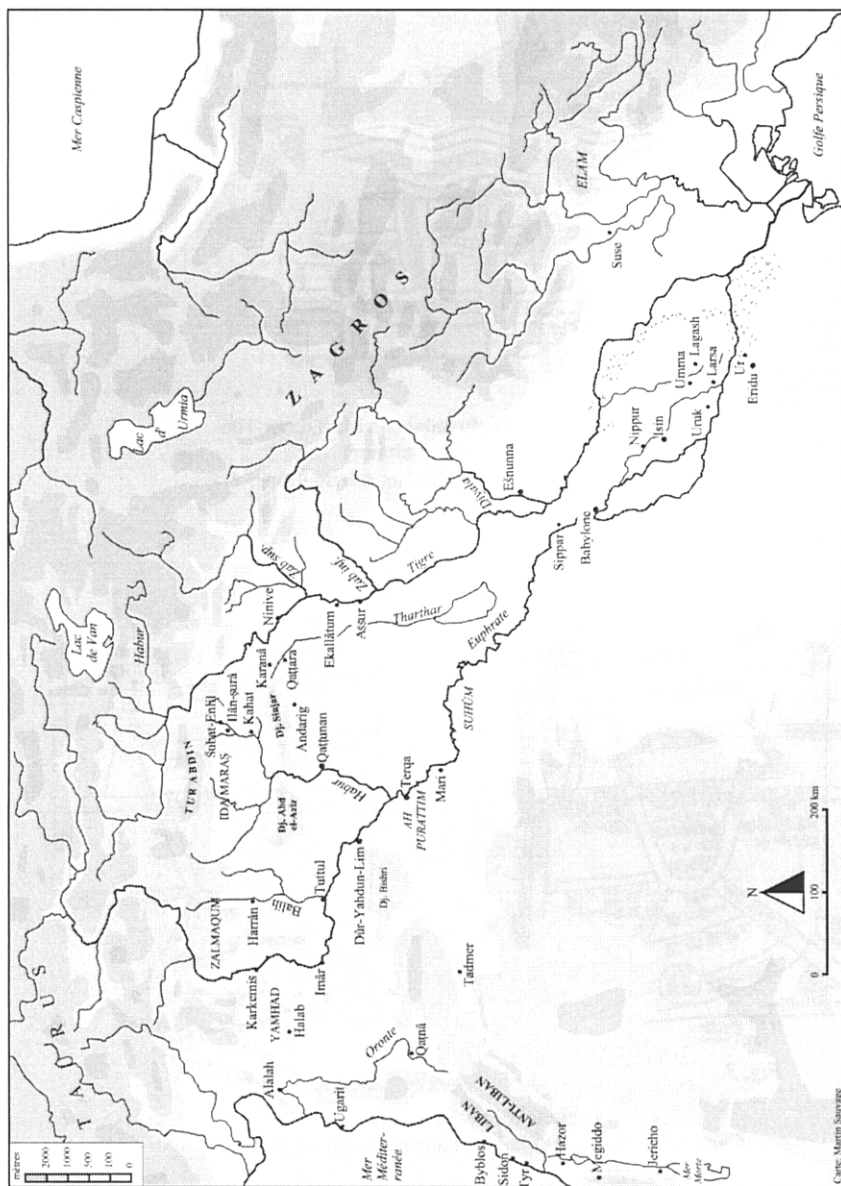


Fig. 1 — Le Proche-Orient à l'époque babylonienne ancienne

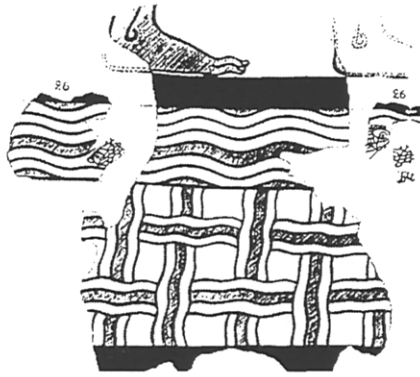


Fig. 2 — Peinture du palais de Mari, cour 106
(ou cour du palmier)
L'Euphrate et les canaux d'irrigation



Fig. 3

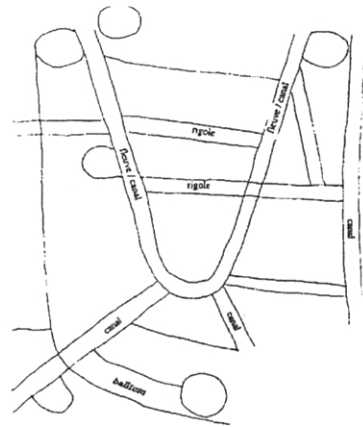


Fig. 4

Tablette d'époque cassite
Carte d'un groupe de champs dans la région de Nippur



Fig. 5 — Peinture du palais de Mari, salle 132
(temple d'Ištar palatine)
Pêcheur portant un gros poisson



Fig. 6 — Fragment d'une plaque de
Khafadjé, temple ovale
Pêcheur portant un gros poisson



Fig. 7 — Relief de Kalhu, palais nord-ouest
Pêche à la ligne

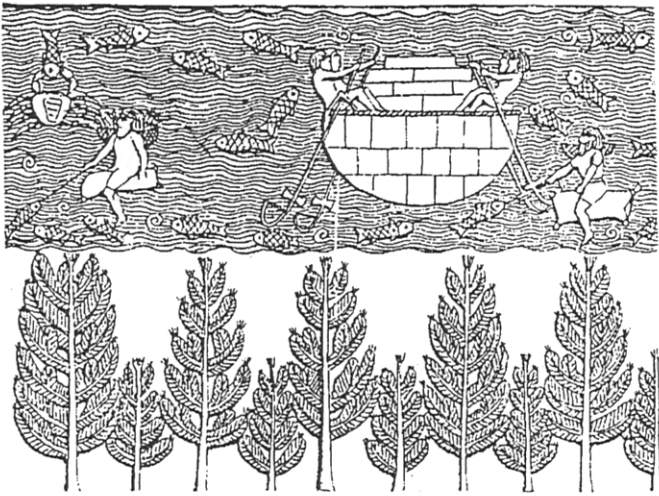


Fig. 8 — Relief de Ninive
Pêche à la ligne dans le Tigre

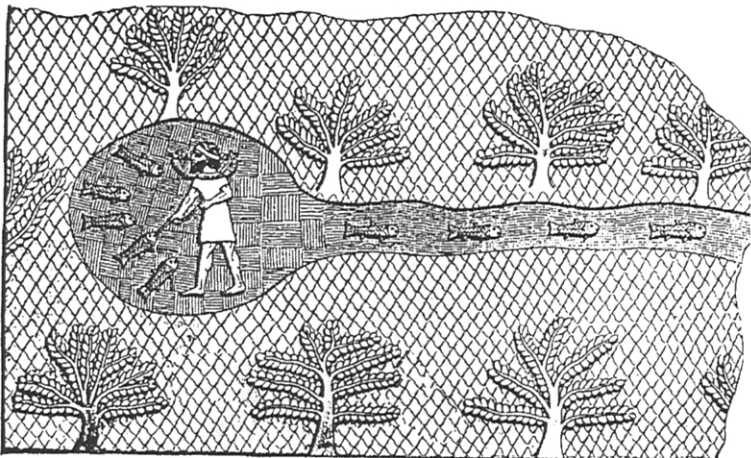


Fig. 9 — Relief de Ninive
Pêche à la ligne dans un bassin

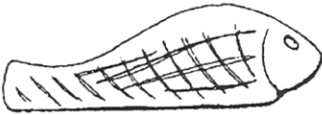


Fig. 10 — Palais de Mari
Amulette en os

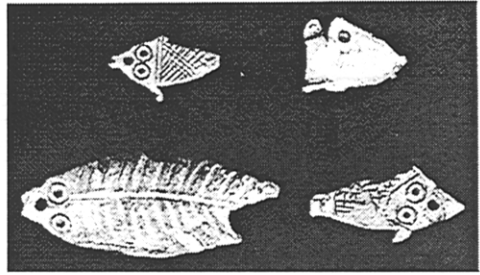


Fig. 11 — Temple d'Istar
Amulettes en coquilles

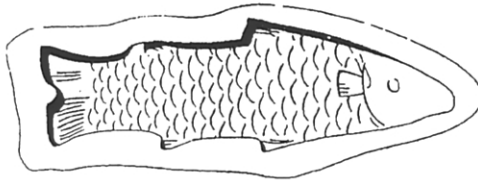
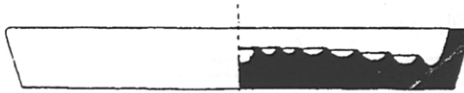


Fig. 12 — Palais de Mari
Moule décoré d'un poisson



1128



10 cm.

Fig. 13 — Palais de Mari
Moule décoré de trois frises de poissons

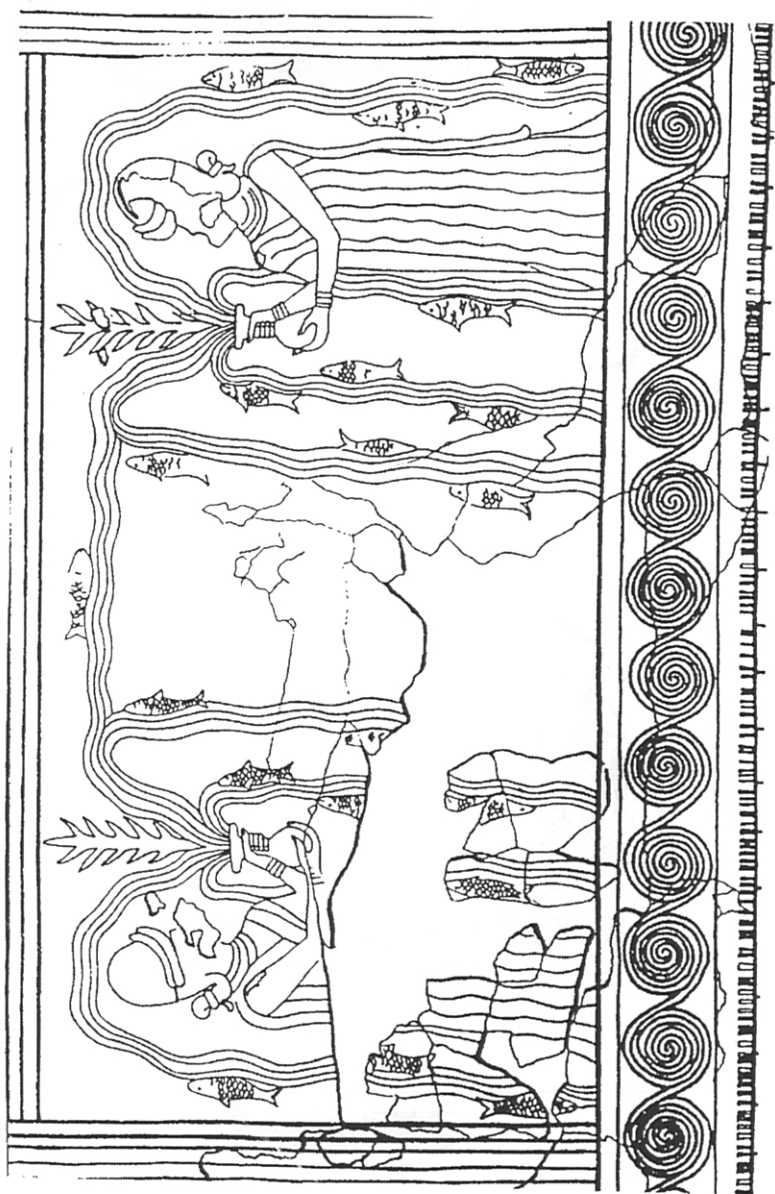


Fig. 14 — Peinture du palais de Mari, cour 106 (ou cour du palmier)
Déeses aux vases jaillissants